
L'AVANTAGE ONTARIO



CONSEIL POUR
L'EMPLOI ET LA
PROSPÉRITÉ

2 0 1 2

MEMBRES DU CONSEIL POUR L'EMPLOI ET LA PROSPÉRITÉ

Gordon Nixon (Président)

Président et chef de la direction, Banque Royale du Canada

Kevin Lynch (Vice-président)

Vice-président du conseil, BMO Groupe financier

Bonnie Brooks

Présidente, Compagnie de la Baie d'Hudson

George Cope

Président et chef de la direction, BCE et Bell Canada

Linda Hasenfratz

Chef de la direction, Linamar Corporation

Nitin Kawale

Président, Cisco Systems, Inc. Canada

Genevieve Knauff

Propriétaire, gck Consulting Ltd. et hme Enterprises Ltd.

Darryl Lake

Fondateur et ex-chef de la direction, Northern Centre for Advanced Technology

Mike Lazaridis

Fondateur et vice-président du conseil d'administration, Research In Motion Limited

Michael McCain

Président et chef de la direction, Aliments Maple Leaf

Joe Repovs

Fondateur et chef de la direction, Samco Machinery

Reza Satchu

Associé directeur, Alignvest Capital Management

Jim Stanford

Économiste, Travailleurs canadiens de l'automobile

Jeff Westeinde

Président, Windmill Development Group

LETTE DU CONSEIL POUR L'EMPLOI ET LA PROSPÉRITÉ À L'INTENTION DES ONTARIENNES ET DES ONTARIENS

Nous vivons dans une ère caractérisée par une concurrence mondiale de plus en plus vive et qui porte les séquelles de la crise économique et de la récession mondiale. La mondialisation de l'économie a eu un double effet : elle a dévalorisé les forces traditionnelles et donné lieu à de nouvelles occasions de croissance. Si l'Ontario est bien placé pour profiter de ces changements économiques à plusieurs égards, il devra tout de même surmonter plusieurs défis de taille.

Le Conseil pour l'emploi et la prospérité de l'Ontario a été créé dans le but d'orienter la province sur les mesures à prendre pour saisir les nouvelles occasions. Le Conseil est composé de 14 chefs de file chevronnés issus des milieux des affaires, des syndicats et d'autres secteurs. Il s'agit de bénévoles qui ont accepté de donner de leur temps pour faire progresser leur vision commune.

Les idées et approches décrites dans le présent rapport sont le fruit de plusieurs réunions du Conseil, de séances de différents comités, ainsi que du Sommet pour l'emploi et la prospérité tenu en novembre 2012 à Niagara-on-the-Lake. Forts de leur expertise et de leurs connaissances combinées, les membres du Conseil sont d'avis que leurs recommandations donneront à l'Ontario les outils nécessaires pour demeurer concurrentiel à long terme.

Il ne s'agit pas d'un rapport de propagande; son objectif est plutôt de soulever les questions d'intérêt pour les Ontariennes et Ontariens. Si le ralentissement économique mondial nous a appris une chose, c'est que l'État ne peut à lui seul diriger l'économie. Pour que notre province soit plus concurrentielle, plus productive et plus prospère dans l'économie mondiale, nous devons viser un objectif commun et en partager la responsabilité.

Optimistes, réalistes et tournés vers l'avenir, nos recommandations offrent une vision de croissance qui comprend plus d'échanges internationaux, une productivité accrue, une innovation féconde chez les entreprises ontariennes et la revitalisation de l'industrie manufacturière, ce qui permettra de créer de meilleurs emplois et de rehausser la qualité de vie des Ontariennes et Ontariens. Notre rapport, *L'avantage Ontario*, est accessible à l'adresse ontario.ca/economie, et nous vous invitons à le lire et à en discuter. Nous demanderons à l'administration en place de réunir le Conseil de nouveau dans 12 mois pour évaluer les progrès du gouvernement, des entreprises, du milieu universitaire et d'autres intervenants et informer la population de ceux-ci.

Outre le Secrétariat du Conseil pour l'emploi et la prospérité, nous aimerions remercier les dizaines d'organisations et toutes les personnes qui ont contribué au rapport par leur temps et leurs idées. Le climat actuel commande une approche collective, et le présent rapport reflète bien l'esprit de coopération, de même qu'un sentiment d'urgence.

Ensemble, nous pouvons transformer les avantages fondamentaux de l'Ontario en une prospérité durable. En cette période d'incertitude planétaire, la carte de visite que nous présentons au reste du monde a de quoi impressionner : un régime politique et juridique sain, une main-d'œuvre parmi les mieux instruites et les plus diversifiées au monde, un régime fiscal concurrentiel et un milieu des affaires attrayant. Nous disposons de tous les ingrédients de la réussite : il ne nous reste plus qu'à agir de façon coordonnée et stratégique, sans quoi nous perdrons du terrain et compromettrons notre prospérité. Nous devons faire les choses différemment. Nous devons remettre le statu quo en question et nous adapter à l'évolution de l'économie mondiale. C'est le temps de faire connaître l'avantage de l'Ontario au reste du monde.

Veillez agréer nos salutations les meilleures.



Gord Nixon
Président



Kevin Lynch
Vice-président

TABLE DES MATIÈRES

L'avantage Ontario : Appel à l'action	1
Le statu quo n'est pas une solution.....	1
La table est mise!.....	1
Les occasions et les défis sont clairs.....	2
C'est le temps de saisir les occasions.....	4
Saisir les occasions : Pénétrer les marchés internationaux	5
L'importance de cibler les possibilités de croissance des exportations.....	5
Nous n'exportons pas assez; privilégions l'exportation.....	5
Recommandations.....	7
Saisir les occasions : Stimuler la productivité	9
Importance de la productivité.....	9
Productivité et investissement.....	9
Rôle des infrastructures publiques.....	9
Secteur manufacturier.....	10
Nécessité de faire progresser le secteur des ressources naturelles dans la chaîne de valeur.....	11
Recommandations.....	12
Saisir les occasions : Stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat	15
Étendre l'écosystème d'innovation et favoriser l'établissement de liens.....	15
Nécessité d'augmenter les investissements du secteur privé dans la recherche et le développement.....	15
Nécessité de stimuler les activités de brevetage et de commercialisation.....	15
Rareté des capitaux de risque.....	16
Renforcement de la culture entrepreneuriale de l'Ontario.....	16
Recommandations.....	17

Saisir les occasions : Miser sur le talent, notre grande force	20
Les compétences de notre main-d'œuvre doivent mieux répondre aux besoins en évolution des employeurs	20
Dans un Ontario vieillissant, les jeunes, les immigrants et les Autochtones seront les acteurs clés de l'économie	21
Recommandations	22
Saisir les occasions : Agir en tant que gouvernement intelligent et efficace	24
Soutien aux entreprises ciblé et réglementation efficace : facteurs favorisant la croissance	24
Le fardeau réglementaire demeure lourd.....	24
Les délais d'approbation de permis coûtent cher	24
Transformation des mesures de soutien aux entreprises	24
Recommandations	25
Création du Fonds pour l'emploi et la prospérité.....	26
Crédit d'impôt pour la création d'emplois	27
Maintenir le cap : Prendre les mesures nécessaires	28
Secteur privé	28
Gouvernement	29
Secteur de l'éducation	29
Secteur à but non lucratif, milieu syndical et administrations et organisations autochtones.....	29
Tenir les Ontariennes et Ontariens au courant des progrès.....	30
Annexe : Résumé des recommandations et des rôles de leadership	31
Notes de fin	36

L'AVANTAGE ONTARIO : APPEL À L'ACTION

Le statu quo n'est pas une solution

Le monde change. Les économies émergentes de l'Asie, de l'Amérique du Sud et de l'Afrique se disputent la première place, à mesure que nous entrons dans une ère de forte concurrence planétaire. Internet et la révolution de l'information ont conquis les frontières, préparant le terrain pour la mondialisation. Les économies développées, qui se remettent peu à peu de la pire situation de crise financière et de récession mondiale depuis les années 1930, se réinventent pour demeurer concurrentielles et se tailler une place dans le nouveau marché mondial. L'Ontario n'y fait pas exception, et le statu quo n'est pas une solution. Nous devons nous adapter pour réussir, ou nous serons laissés pour compte.

Nous devons nous adapter pour réussir, ou nous serons laissés pour compte.

Le besoin de changement est évident. La prospérité de l'Ontario dépendra des sociétés, novatrices et très productives, qui jouissent d'une flexibilité suffisante pour saisir les occasions, peu importe d'où elles viennent et le moment auquel elles se présentent. Les gouvernements, les milieux syndical et universitaire, les organisations à but non lucratif ainsi que le secteur privé doivent revoir et réorienter leurs rôles et actions afin de bâtir une économie concurrentielle et ouverte sur le monde.

Les bienfaits du changement sont eux aussi évidents. Plus l'économie de l'Ontario sera productive, innovatrice, entrepreneuriale et ouverte sur le monde, plus nous deviendrons concurrentiels. Cette concurrence accrue sera créatrice d'emplois durables et mieux rémunérés qui rehausseront la qualité de vie des Ontariennes et Ontariens.

La table est mise!

Les forces fondamentales de la province la rendent attrayante pour les affaires. En plus de figurer parmi les plus talentueuses, diversifiées et qualifiées au monde, la main-d'œuvre de l'Ontario affiche un taux de scolarité postsecondaire qui n'est égalé par aucun membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)ⁱ.

Peu d'obstacles entravent l'investissement et la croissance des entreprises en Ontario. En effet, la province peut se vanter d'avoir un régime fiscal concurrentiel à l'échelle mondiale. Le taux effectif marginal d'imposition applicable aux nouveaux investissements des entreprises a été réduit de moitié entre

2009 et 2013, passant de près de 34 % à environ 16 %ⁱⁱ. De plus, la création en 2010 de la taxe de vente harmonisée (TVH), conjointement avec d'autres réformes récentes, a simplifié le système fiscal et ainsi favorisé les investissements, les exportations et la croissance. Au total, les baisses d'impôt se sont traduites par des économies pour les entreprises ontariennes de plus de huit milliards de dollars par annéeⁱⁱⁱ.

Le fait que l'Ontario possède le système bancaire le plus sain au monde^{iv} et qu'aucun établissement public n'arrive à la cheville de ceux du Canada^v crée un climat de confiance et de stabilité qui favorise les investissements en cette période de grande incertitude mondiale.

De plus, la province dispose de l'économie la plus diversifiée au Canada, compte tenu de son agriculture prospère, de ses abondantes ressources et de ses secteurs manufacturiers et de services solides, garants d'une bonne résilience malgré les montagnes russes qui caractérisent les changements économiques.

L'Ontario bénéficie en outre de solides groupements régionaux, notamment dans les domaines des technologies de l'information et des communications, de la fabrication de pointe (industrie automobile et aérospatiale), des services financiers et des sciences de la vie. Le fait de réunir les talents, les fournisseurs, les mentors et les concurrents stimule l'innovation et l'investissement. L'Ontario a créé des carrefours d'innovation de classe mondiale, par exemple Communtech et MaRs, qui réunissent des entrepreneurs, des chercheurs et d'autres acteurs clés. Les entreprises ontariennes peuvent compter sur un soutien non négligeable en matière de recherche et de développement sous la forme d'incitatifs fiscaux fédéraux et provinciaux. Ensemble, ces mesures favorisent un écosystème d'innovation dynamique.

Ces avantages fondamentaux de l'Ontario constituent des atouts majeurs dans un contexte où la concurrence de l'économie mondiale est extrêmement féroce. Toutefois, le talent n'apporte pas grand-chose si on n'en tire pas le meilleur parti, tout comme un régime fiscal concurrentiel ne vaut rien s'il n'attire pas d'investissements. De même, une grande capacité de recherche n'est synonyme de richesse et d'emploi que lorsqu'elle est commercialisée, et les occasions à l'international ne créent des emplois en Ontario que lorsqu'on les saisit. Si l'on veut tirer pleinement profit des forces de l'Ontario, il faut les harmoniser avec des occasions et des priorités économiques clairement définies. L'établissement de

ces priorités doit être précédé d'une analyse des occasions les plus prometteuses de la province et d'une évaluation honnête des défis que leur réalisation entraînera.

Les occasions et les défis sont clairs

Bien que les États-Unis restent le marché le plus grand et le plus riche au monde, il s'agit d'une économie mature qui n'évolue que lentement. Par ailleurs, une nouvelle classe moyenne prend rapidement de l'importance en Asie, en Amérique latine et en Afrique, ce qui accroît la demande pour des biens et des services de qualité. L'économie extrêmement diversifiée de l'Ontario peut se servir de cette demande grandissante dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'infrastructure, du logement, des sciences de la vie, des technologies des communications et de l'information, de l'éducation, de la fabrication de pointe, des services financiers et commerciaux et du tourisme.

Dans un monde où 50 % des consommateurs vivront bientôt en Asie ou dans d'autres économies dynamiques émergentes^{vi}, ces secteurs ont un énorme potentiel d'exportation : les nouveaux produits et services seront en demande par cette nouvelle clientèle. L'expansion industrielle rapide dans les mêmes régions intensifie la demande pour les ressources naturelles et d'autres matières premières. La population diversifiée et hautement instruite de l'Ontario devrait permettre aux entreprises de la province de saisir ces occasions.

Le Conseil pour l'emploi et la prospérité est d'avis qu'encourager les secteurs d'exportation à profiter de ces nouvelles occasions est essentiel à notre prospérité future. Nos fabricants sont en mesure de produire les biens dont les marchés étrangers ont besoin, notre secteur de services de classe mondiale peut satisfaire la demande pour différents services professionnels, notamment financiers, et nos ressources dans le Nord ne demandent qu'à être exploitées.

Comment l'Ontario doit-il s'y prendre pour récolter le fruit de ces occasions? Le Conseil pour l'emploi et la prospérité a déterminé cinq domaines principaux sur lesquels il faut miser pour renforcer l'économie et créer des emplois durables et bien rémunérés : l'exportation; la productivité; l'innovation et l'entrepreneuriat; les compétences et la formation; la réglementation. Notre objectif est d'optimiser l'utilisation de nos abondantes ressources humaines et physiques, ce qui comprend notre savoir-faire, notre bonne éthique de travail, notre emplacement géographique, nos collectivités multiculturelles et notre système fiscal concurrentiel. Nous voulons encourager les entreprises de l'Ontario à investir dans les

marchés financier, de l'innovation et des exportations afin de saisir les nouvelles occasions qui se présentent à l'étranger.

L'économie de l'Ontario a toujours été fondée sur les échanges commerciaux. Toutefois, vu le bouleversement de l'équilibre des puissances économiques mondiales, la province doit s'adapter à de nouvelles occasions. Nos marchés d'exportation traditionnels, principalement les États-Unis, mais aussi le Royaume-Uni et l'Union européenne, traversent une période de croissance faible et d'incertitude élevée. L'Ontario doit se positionner pour être en mesure de profiter de la demande accrue des économies en développement à forte croissance. Il existe peu d'indices que les entreprises de l'Ontario s'adaptent à cette réalité : 77 % des exportations sont destinées aux É.-U., et seulement 1,4 % à la Chine et 0,3 % à l'Inde^{vii}. Percer de nouveaux marchés représente toujours un défi : il faut composer avec des cultures, des conditions et une réglementation différentes, de même qu'avec les divers obstacles au commerce. Même si les États-Unis demeureront notre partenaire commercial le plus important, les entreprises ontariennes doivent se tourner davantage vers la diversification pour répondre rapidement aux besoins des marchés émergents en croissance.

Nos entreprises ont bénéficié durant de nombreuses années du fait que le dollar canadien demeurait bien en deçà de la parité, ainsi que de la proximité du marché états-unien, qui croissait rapidement. Certes, la remontée du dollar a nui à notre avantage sur le plan des coûts et nos voisins ont connu un ralentissement économique, mais c'est la concurrence de plus en plus féroce des économies émergentes – soit les mêmes avec lesquelles nous devons renforcer nos liens – qui a vraiment changé les règles du jeu.

Le ralentissement économique des États-Unis et l'intensification de la concurrence mondiale signifient que les entreprises de l'Ontario devront miser davantage sur l'originalité et la qualité de leurs produits et services. Comment pouvons-nous orienter notre concurrence non plus sur les coûts de produits et services normalisés, mais plutôt sur l'innovation et la qualité? Le secret réside dans l'investissement. Les entreprises de la province investissent beaucoup moins que leurs concurrents dans des secteurs clés : la machinerie et l'équipement (y compris les technologies de l'information et de la communication), la recherche et le développement, ainsi que l'innovation.

Les entreprises de la province ont accès à l'une des mains d'œuvre les plus instruites au monde, mais n'offrent pas à leurs employés des outils à la fine pointe de la technologie. Le

premier élément de réponse expliquant notre manque de productivité est que nos entreprises investissent moins que celles des É.-U. dans la machinerie et l'équipement. Et même lorsqu'elles investissent dans la technologie de classe mondiale, les travailleurs de l'Ontario n'ont souvent pas les compétences pour utiliser ces outils, une lacune liée tant au sous-investissement des employeurs dans la formation qu'au système d'éducation, qui devrait valoriser la formation axée sur les compétences.

Pour réussir, il est certes capital d'investir dans les technologies, mais l'Ontario devra faire encore mieux : devenir un leader dans la conception de la prochaine génération de technologies. Il est vrai que les gouvernements fédéral et provincial offrent un soutien généreux pour la recherche et le développement, mais les dépenses du secteur privé dans ce domaine demeurent bien trop faibles. Le pourcentage du produit intérieur brut (PIB) correspondant aux investissements des entreprises états-uniennes dans la recherche et le développement est presque deux fois plus élevé que celui de l'Ontario^{viii}. Les comparaisons avec d'autres pays ne sont pas plus reluisantes : l'investissement en recherche et développement des entreprises ontariennes correspond à 75 % de la moyenne des membres de l'OCDE^{ix}. L'innovation en Ontario est également affaiblie par un marché de capital de risque sous-développé, qui freine la croissance des jeunes entreprises novatrices.

L'écart de productivité entre les entreprises ontariennes et celles des États-Unis est étonnamment large, soit d'environ 25 % dans les dernières années^x, ce qui est extrêmement inquiétant. Bien que plusieurs entreprises ontariennes soient des chefs de file mondiaux dans certains secteurs, un trop grand nombre d'entre elles sous-investissent dans la productivité et l'innovation.

Le secteur manufacturier, s'il repose sur le savoir et les capitaux peut jouer un rôle central dans les économies modernes. En outre, il est éminemment exportable et produit des bienfaits collatéraux qui profitent à d'autres secteurs de l'économie. Le secteur manufacturier de l'Ontario a traversé une période difficile au cours de la dernière décennie, mais il remonte la pente. À preuve, la production, les exportations et le nombre d'emplois sont de nouveau en hausse. Les fabricants peuvent produire des biens exportables à l'étranger et être les instigateurs d'une nouvelle ère de prospérité pour les Ontariennes et les Ontariens, mais pour ce faire, ils devront commencer à investir et à élargir leurs opérations, et ce, rapidement. L'Ontario doit également s'adapter à la nature changeante du secteur manufacturier. La concurrence s'intensifie, et nous devons

renforcer notre capacité à fabriquer des produits novateurs à grande valeur ajoutée qui peuvent être vendus au prix fort.

Nous devons collaborer et harmoniser nos efforts : il n'y a pas que le secteur privé qui doit agir. Le gouvernement doit revoir sa façon de soutenir l'économie de l'Ontario. Il faut régler les problèmes liés aux déficits récurrents et à la dette publique croissante, tout en continuant d'investir dans les infrastructures et les services publics. La capacité concurrentielle à long terme de la province dépend de l'assainissement de ses finances, et les mesures proposées devraient être neutres sur le plan fiscal. Toutefois, la réduction du déficit ne peut à elle seule mettre l'Ontario sur la voie de la croissance durable : c'est une mesure nécessaire, mais elle ne suffit pas dans notre monde en profonde transformation. Des investissements sont aussi nécessaires, de même que la volonté de faire les choses différemment.

Le fardeau réglementaire des sociétés de l'Ontario est un obstacle de taille à la croissance, surtout pour les petites entreprises. Une grande partie de ce fardeau ne devrait pas être attribuée aux normes réglementaires élevées; il s'agit plutôt trop souvent d'une conséquence d'un système mal coordonné obligeant les entreprises à s'adresser à de nombreux organismes de réglementation de plusieurs ordres de gouvernement. Même si le fardeau réglementaire a été allégé récemment par la mise en place de réformes, il reste beaucoup à faire pour améliorer l'efficacité du système réglementaire ontarien. L'objectif est de protéger l'intérêt public tout en imposant le moins d'obstacles possible à l'investissement et à la création d'emplois.

Les programmes de soutien aux entreprises du gouvernement devraient diriger les fonds publics davantage vers l'augmentation de la productivité, de l'innovation et des activités d'exportation, et le faire efficacement, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'éventail de programmes est trop fragmenté, et leurs objectifs, concurrents. En somme, la structure actuelle est lourde, fait grimper les frais administratifs et complique l'accès pour les entreprises.

Même si le taux de chômage demeure élevé, beaucoup d'employeurs mentionnent la difficulté de recruter des candidats compétents. Les programmes d'études et de formation doivent être revus de manière à mieux répondre aux besoins du secteur privé, afin de s'assurer que les Ontariennes et les Ontariens offrent aux employeurs les compétences dont ils ont réellement besoin et de créer de bons emplois stables. Le phénomène du vieillissement de la population rend la bonne intégration dans le marché du travail des jeunes et des

nouveaux résidents de l'Ontario ainsi que des Autochtones ontariens – des populations qui sont toutes sous-employées – plus importante que jamais.

C'est le temps de saisir les occasions

Les membres du Conseil pour l'emploi et la prospérité sont issus de secteurs diversifiés. À la lumière de leur expérience, ils sont convaincus que l'Ontario est outillé pour réussir à l'échelle mondiale.

L'Ontario est outillé pour réussir à l'échelle mondiale.

Les défis que nous décrivons sont bien connus. Le présent rapport explique des mesures clés que doivent prendre le gouvernement, le secteur privé et les milieux syndical et universitaire pour les relever.

Les bases sont en place en Ontario, et le marché international n'a jamais offert autant d'occasions. Ensemble, nous devons consolider les forces de l'Ontario en matière de talent, d'innovation et d'entrepreneuriat, tout en améliorant l'efficacité de la réglementation, en harmonisant les programmes d'études avec les besoins du marché et en établissant des relations avec les économies émergentes. Des progrès dans ces importants secteurs sont essentiels à la création d'une économie ontarienne moderne et prospère.

Seule une économie novatrice et ouverte sur le monde pourra générer la croissance et créer les emplois dont nous avons besoin pour investir dans nos collectivités et nos services publics, et pour rehausser la qualité de vie des prochaines générations. À cet égard, le message du Conseil à toutes les Ontariennes et tous les Ontariens – dirigeants des milieux des affaires, de la collectivité et des syndicats, représentants des gouvernements, universitaires, travailleurs – est simple : le temps est venu de saisir les occasions.

SAISIR LES OCCASIONS : PÉNÉTRER LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

L'augmentation et la diversification des exportations sont deux facteurs essentiels pour assurer la compétitivité et la croissance des entreprises ontariennes, peu importe leur taille. Cependant, pour entrer sur les marchés internationaux et établir leur présence à l'étranger, elles doivent surmonter de nombreux obstacles. La force d'innovation, le taux de productivité et le développement de marchés étrangers sont les principaux déterminants de la croissance des exportations pour les grandes entreprises de l'Ontario. Quant aux petites et moyennes entreprises (PME), leurs grands défis sont la capacité d'exportation, l'expertise en gestion et les ressources limitées.

L'importance de cibler les possibilités de croissance des exportations

En raison des nouvelles possibilités créées par la mutation rapide des flux commerciaux mondiaux, on assiste à un recul des courants d'échange traditionnels. Alors que les économies développées traversent une période prolongée de croissance limitée, les marchés émergents continuent de gagner du terrain. Une analyse réalisée par la firme McKinsey & Company montre que près de la moitié de la croissance du PIB mondial au cours des prochaines années sera attribuable aux activités commerciales des régions urbaines des économies en développement (voir figure 1). Il est donc évident que l'Ontario doit pénétrer les marchés internationaux. Cependant, pour être concurrentielle et se tailler une place enviable dans l'économie mondiale, la province doit adopter une approche stratégique axée sur les secteurs des biens marchands dans lesquels elle a une solide expertise et pour lesquels la demande est croissante.

Pour être concurrentielle et se tailler une place enviable dans l'économie mondiale, la province doit adopter une approche stratégique axée sur les secteurs des biens marchands dans lesquels elle a une solide expertise et pour lesquels la demande est croissante.

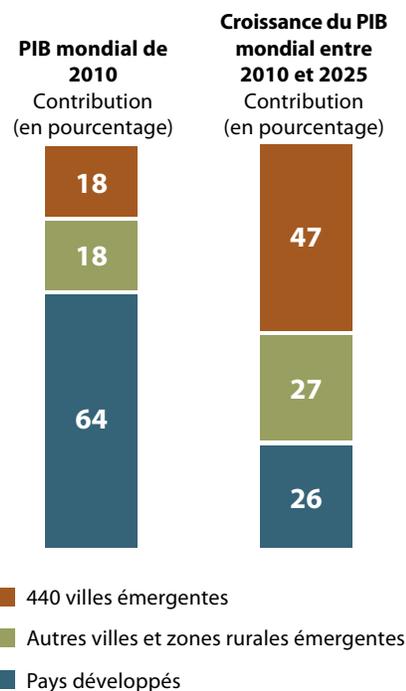


Figure 1: Près de la moitié de la croissance mondiale sera attribuable à 440 villes des marchés émergents¹

Nous n'exportons pas assez; privilégions l'exportation

Les entreprises capables de vendre leurs produits et leurs services sur les marchés étrangers sont généralement plus productives et plus innovatrices que celles qui approvisionnent uniquement le marché intérieur. Pourquoi? En raison de la concurrence qui motive les exportateurs à créer des produits avant-gardistes et à adopter les meilleurs processus et technologies. Le petit marché canadien n'exerce pas la même pression sur les entreprises. Les résultats récents des exportations de l'Ontario sont préoccupants : elles stagnaient avant même le début de la récession. La valeur totale des exportations de l'Ontario demeure bien en deçà de la valeur la plus élevée avant la récession (voir figure 2).

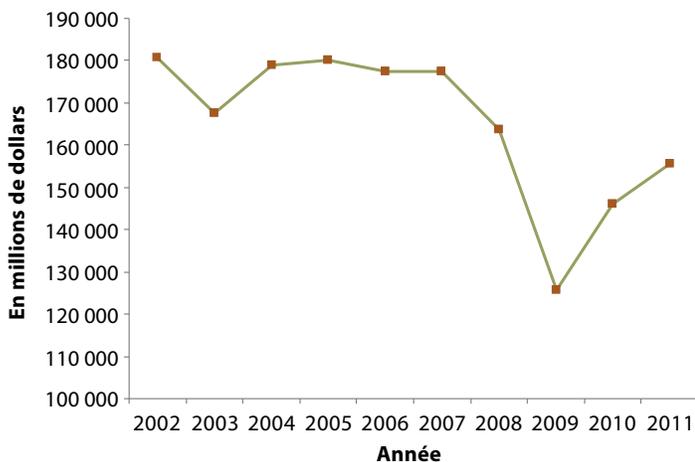


Figure 2 : Valeur des exportations de l'Ontario, 2002-2011ⁱⁱ

Malgré l'importance de l'exportation, seule une faible fraction des petites et moyennes entreprises de l'Ontario se livrent à cette activité. Non seulement les entreprises ontariennes qui exportent sont-elles trop peu nombreuses (seulement 6,4 % en 2008ⁱⁱⁱ), mais la valeur moyenne des exportations est également faible. Nous avons besoin de données plus précises et fiables sur le commerce, la productivité et l'innovation des entreprises ontariennes afin de mesurer les progrès dans ces secteurs clés de la concurrence moderne.

En outre, les entreprises de la province doivent se prévaloir des débouchés des marchés émergents, surtout compte tenu du faible taux de croissance prévu pour les marchés traditionnels auxquels nous nous sommes habitués. Prenons par exemple la demande mondiale croissante pour les ressources naturelles et les destinations et expériences touristiques uniques; il s'agit d'une excellente occasion pour le Nord de l'Ontario d'offrir aux marchés émergents ses produits et services dans ce créneau. Dans l'ensemble, très peu d'éléments montrent que les entreprises tirent pleinement parti des débouchés mondiaux. L'Ontario continue d'exporter vers les marchés traditionnels, principalement les États-Unis (voir figure 3).

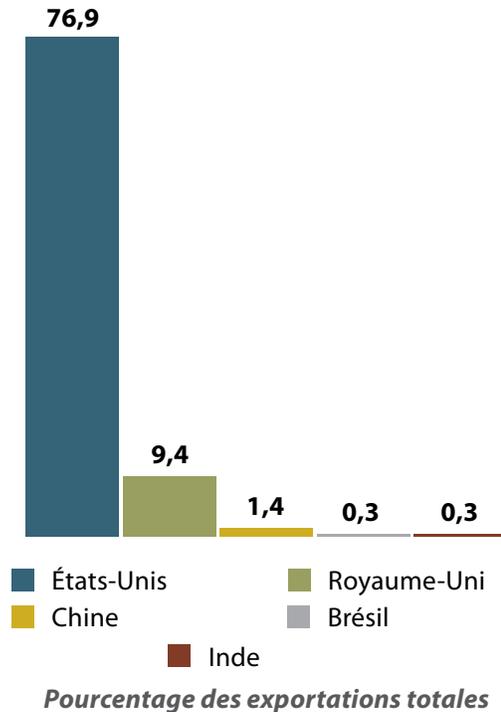


Figure 3 : Exportations de biens de l'Ontario dans certains marchés, 2011^{iv}

Les résultats des exportations de l'Ontario semblent indiquer que les entreprises de la province sous-utilisent leur capacité d'exportation. La capacité d'exportation désigne la vaste gamme de ressources, de compétences, de connaissances et de relations requises pour réussir dans ce domaine. L'expertise en gestion, la formation et le savoir-faire sont des déterminants de la capacité d'exportation. Les propriétaires, les gestionnaires et les employés doivent savoir reconnaître les débouchés, établir et maintenir des relations et perfectionner des produits et des services afin de répondre aux besoins du marché et de conclure des transactions.

Les entreprises de la province doivent exploiter davantage la diversité de la population ontarienne pour profiter des débouchés internationaux. En effet, notre population active multilingue et multiculturelle nous procure un avantage naturel pour créer des réseaux et des liens partout dans le monde, qui pourraient s'avérer un atout pour les entreprises ontariennes qui souhaitent exporter vers des marchés émergents non traditionnels.

Notre population active multilingue et multiculturelle nous procure un avantage naturel pour créer des réseaux et des liens partout dans le monde.

Nous devons également centrer nos efforts sur les secteurs les plus productifs. Par exemple, 85 % des biens exportés par l'Ontario proviennent du secteur manufacturier⁹, sans compter que les services de ce secteur constituent maintenant une part grandissante de nos exportations totales. Pour que le secteur manufacturier devienne une importante source d'emplois et de prospérité en Ontario, nous devons nous concentrer sur la fabrication de pointe. Une industrie manufacturière d'avant-garde qui met au point des produits à forte valeur ajoutée favorise la hausse des revenus et est moins soumise à la concurrence des marchés émergents.

Recommandations

1 L'Ontario doit à la fois accroître ses exportations globales et cibler stratégiquement de nouveaux marchés dans des économies émergentes vigoureuses.

Le gouvernement, les entreprises, les établissements d'enseignement, le milieu syndical, les institutions financières et d'autres organismes doivent travailler ensemble à l'élaboration de plans d'action concrets afin de tirer le meilleur parti des débouchés commerciaux dans l'économie mondiale en pleine évolution et déterminer ce dont ils auront besoin pour ce faire. Les principaux secteurs de biens marchands visés sont les suivants : agroalimentaire, fabrication de pointe, tourisme, soins de santé, éducation, logement, infrastructure, services financiers, ressources naturelles, technologies de l'information et des communications et sciences de la vie.

Au cours des prochaines décennies, la croissance sera concentrée dans les marchés émergents. Notre succès économique dépend en grande partie de notre capacité à tirer parti des débouchés que présentent ces marchés. L'expérience concluante d'autres provinces et territoires montre clairement que nous ne pouvons supposer que des possibilités commerciales intéressantes surgiront d'elles-mêmes. Il faudra élaborer des stratégies délibérées et ciblées afin de se forger un succès dans ces secteurs.

Le Conseil croit que les exportations devraient être axées sur les secteurs présentant un avantage naturel pour l'Ontario et faisant l'objet d'une demande mondiale croissante. Nous avons cerné les secteurs qui offrent actuellement de nouveaux débouchés à l'échelle internationale. Il s'agit de l'agroalimentaire, de la fabrication de pointe, du tourisme, des soins de santé, de l'éducation, du logement, de l'infrastructure, des services financiers, des ressources naturelles, des technologies de l'information et des communications et des sciences de la vie.

Nous demandons au gouvernement d'exhorter les entreprises, les établissements d'enseignement, le milieu syndical, les institutions financières et d'autres organismes à dresser des plans d'action concrets pour les principaux secteurs de biens marchands de l'Ontario, qui devraient définir clairement quels sont les débouchés sectoriels et les mesures à prendre pour en tirer parti.

Recommandations

2 Les petites et moyennes entreprises (PME) contribuent grandement à la croissance économique et à la création d'emplois en Ontario. Par ailleurs, l'essor de ces entreprises dépend de plus en plus de l'exportation. L'Ontario doit harmoniser, améliorer et mettre à profit les ressources des secteurs public et privé pour accroître la capacité d'exportation des PME. Pour ce faire, il doit :

- créer un portail en ligne à guichet unique pour que les PME puissent accéder aux mesures de soutien et aux renseignements relatifs aux exportations du gouvernement;
- mettre sur pied une série de « missions commerciales inversées », c'est-à-dire inviter en Ontario des représentants des principaux marchés émergents;
- intégrer et créer des liens entre les ressources d'aide à l'exportation offertes aux PME, par exemple en regroupant les services offerts par les organismes fédéraux, provinciaux et ceux offerts par les organisations non gouvernementales;

- **augmenter le nombre de partenariats, tels que le Fonds de croissance internationale, avec des associations d'entreprises clés, notamment des associations ethnoculturelles qui aident les PME à entrer sur les marchés étrangers et à y exporter leurs produits, et mettre en œuvre des stratégies commerciales à l'échelle internationale;**
- **demander aux exportateurs qui réussissent d'encadrer les PME qui ont moins d'expérience pour qu'elles bénéficient de leur expertise.**

Comme elles disposent de ressources limitées, les PME doivent relever des défis d'exportation particuliers. Même si elles bénéficient déjà de services et de mesures d'aide, le Conseil croit qu'il est possible d'accroître considérablement leur capacité et leurs activités d'exportation. Le gouvernement de l'Ontario devrait mettre en ligne un portail simple et intégré regroupant l'ensemble des mesures de soutien et des documents d'information liés à l'exportation qu'il offre, de même que les renseignements sur les organismes d'aide à l'exportation fédéraux et non gouvernementaux afin que les PME puissent y accéder facilement.

Tous les ordres de gouvernements devraient collaborer étroitement pour créer un outil intégré et cohérent permettant aux PME de chercher des renseignements sur les marchés et le soutien à l'exportation à partir de diverses sources. Il faudrait organiser les ressources gouvernementales en fonction des besoins précis des entreprises selon le stade où elles en sont (p. ex. les exportateurs potentiels, les nouveaux exportateurs ou encore ceux qui ont une expérience de l'exportation, mais qui sont à la recherche de nouveaux marchés). Outre l'amélioration des ressources en ligne, le regroupement des services d'organismes qui offrent une expertise et des ressources dans le domaine de l'exportation est une autre mesure qui permettrait aux PME d'obtenir un soutien en personne dans un guichet unique. Le gouvernement de l'Ontario devrait également augmenter le nombre de programmes de partenariat, tels que le Fonds de croissance internationale, axés sur la capacité d'exportation pour aider les PME ontariennes à pénétrer et à exploiter les marchés étrangers, de même qu'à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies commerciales pour les marchés mondiaux.

En partenariat avec le secteur privé, le gouvernement de l'Ontario devrait mettre sur pied une série d'importantes « missions commerciales inversées » axées sur les débouchés les plus prometteurs pour les entreprises étrangères.

Les missions inversées sont fondées sur le même principe que les missions commerciales traditionnelles, c'est-à-dire qu'elles ont pour objectif d'accroître la capacité d'exportation (au moyen de séminaires commerciaux, de séances avec des acheteurs étrangers et d'études de marché par exemple), mais ce sont des événements de plus grande envergure, intégrés et à plus fort impact qui visent les marchés émergents comme le Brésil et mettent à contribution des partenaires du secteur privé, de tous les ordres de gouvernement et des principales organisations économiques. Contrairement aux missions commerciales canadiennes à l'étranger, qui sont assez coûteuses et auxquelles seules quelques dizaines d'entreprises peuvent participer, les missions commerciales inversées accueillent des milliers d'entreprises ontariennes, et particulièrement des PME, et ce, à bien meilleur coût.

Le Réseau ontarien d'excellence (Réseau EXCEL), qui comprend des consortiums publics-privés comme MaRS, Communitech et Investir Ottawa, constitue un atout précieux, mais sous-utilisé par les PME de l'Ontario. Le Conseil encourage donc ces dernières à tirer parti de cette infrastructure d'innovation souple, de même que des ressources et de l'expertise offertes par le Réseau EXCEL, par exemple sous forme de mentorat et de réseautage avec les pairs, qui visent à appuyer les jeunes entreprises à visée internationale et à accélérer leur croissance.

Les acteurs du secteur privé jouent un rôle de mentor en ce sens qu'ils transmettent le savoir-faire qu'ils ont acquis dans les marchés émergents pour élargir la base de connaissances des entreprises de l'Ontario présentant un potentiel d'exportation. Les chefs de file du secteur privé devraient développer et renforcer des réseaux de PME à vocation exportatrice et offrir du mentorat aux PME qui n'ont aucune expérience de l'exportation vers de nouveaux marchés.

En faisant front commun, les représentants du secteur privé, des gouvernements et du milieu universitaire pourront mieux exploiter les nombreux liens unissant les Ontariennes et Ontariens, particulièrement les immigrants récemment arrivés en Ontario et les étudiants étrangers, aux marchés émergents. Comme il a été souligné dans la section *Miser sur notre talent, notre grande force*, nous devons augmenter le nombre de places pour les étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement postsecondaire, et élargir les programmes pour que les étudiants étrangers talentueux qui souhaitent démarrer une entreprise demeurent en Ontario après l'obtention de leur diplôme.

SAISIR LES OCCASIONS : STIMULER LA PRODUCTIVITÉ

Importance de la productivité

La productivité permet de mesurer notre efficacité, de même que les retombées engendrées par chaque heure de travail. Pour être plus productifs, nous devons travailler plus intelligemment, et non plus fort. La croissance de la productivité est la clé de la création d'emplois durables et bien rémunérés à long terme. Elle accroît la capacité concurrentielle et permet aux sociétés de percer de nouveaux marchés tout en conservant leur place dans les marchés existants.

Les données récentes de l'Ontario en matière de productivité sont peu reluisantes. De 2001 à 2010, la croissance annuelle de la productivité du secteur privé de la province se chiffrait à seulement 0,5 % en moyenneⁱ. En conséquence, le retard de la productivité de l'Ontario par rapport à ses principaux concurrents des États-Unis est passé d'environ 6 \$ du PIB/h heure en 2001 à près de 11 \$ en 2010ⁱⁱ. Pour demeurer concurrentiel et se tailler une place au sommet de l'économie mondiale, l'Ontario doit améliorer sa productivité et résorber l'écart qui le sépare de ses principaux concurrents. Pour y arriver, la province doit utiliser plus de processus avancés afin de créer des produits et des services novateurs à plus forte valeur ajoutée dans tous les secteurs de son économie.

Productivité et investissement

Plusieurs facteurs influent sur la productivité, que l'on pense aux différents secteurs de l'économie ou encore aux services publics comme l'éducation, la santé et l'infrastructure, mais les plus importants sont les dépenses d'investissement, surtout dans l'innovation, la recherche et le développement, le talent, ainsi que la technologie (p. ex. la machinerie et le matériel et les programmes informatiques).

Les entreprises ontariennes ont longtemps investi moins que celles des États-Unis dans la machinerie et l'équipement, secteur qui englobe plusieurs types de dépenses d'investissement. En 2011, l'écart a atteint 38 %ⁱⁱⁱ (pourcentage calculé par employé). Le faible investissement dans la machinerie et l'équipement explique en grande partie le retard qu'accuse l'Ontario par rapport aux É.-U. concernant la productivité en général, et nuisent à sa compétitivité.

Au cours des dernières années, le gouvernement de l'Ontario a pris d'importantes mesures pour stimuler les dépenses d'investissement. Le fardeau fiscal (p. ex. le taux effectif marginal d'imposition) des nouveaux investissements a été

réduit de moitié grâce à différentes mesures : réduction des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés par l'Ontario et le gouvernement fédéral, adoption de la TVH et élimination de l'impôt sur le capital^{iv}. Toutefois, la concurrence mondiale en matière d'investissement est féroce, et les décideurs de l'Ontario doivent continuer de suivre les leviers de compétitivité qui orientent les décisions à cet égard.

Les entreprises ontariennes ont maintenant l'occasion de percer de nouveaux marchés, mais pour ce faire, elles doivent investir. L'appréciation du dollar rend l'acquisition de machinerie et d'équipement plus abordable. Le Conseil estime que les entreprises devraient saisir cette occasion et investir dans la machinerie et l'équipement pour accroître leur productivité et leur capacité concurrentielle.

Rôle des infrastructures publiques

Les investissements dans les infrastructures publiques (p. ex. voirie, transport en commun et services publics) engendrent des retombées économiques à court et à long terme : la construction d'infrastructures crée des emplois à court terme, et stimule la productivité à long terme. Selon une analyse du Conference Board du Canada, 25 % de la croissance récente de la productivité du travail en Ontario – soit une proportion considérable – pourrait être attribuable à l'amélioration des infrastructures^v.

Il reste toutefois beaucoup à faire, en particulier dans l'infrastructure des transports, comme le souligne un récent rapport de la Toronto Board of Trade. Selon ce rapport, la congestion routière dans la région de Toronto a entraîné à elle seule des coûts de 6 milliards de dollars en 2006, somme qui pourrait s'élever à 15 milliards en 2031 si aucune mesure décisive n'est prise^{vi}. L'attente pour franchir la frontière états-unienne touche aussi grandement le déplacement des biens et des personnes.

Ces lacunes dans l'infrastructure économique constituent des entraves majeures à la croissance future, une situation à laquelle il faut remédier. Il est possible de combler ces lacunes grâce à des infrastructures novatrices et « intelligentes », puis d'exporter l'expertise et la technologie acquises au cours des travaux. Cette démarche, qui est de toute évidence dans l'intérêt collectif de l'Ontario, s'avère cependant coûteuse et, en cette période de contraintes budgétaires, nécessitera de nouvelles approches et sources de revenus.

Certains membres du Conseil croient qu'Infrastructure Ontario, notre organisme d'infrastructure provinciale, constitue une approche, nouvelle et différente, d'établissement de partenariats avec le secteur privé et d'exécution d'opérations commerciales d'intérêt public en collaboration avec celui-ci. Il existe plusieurs façons de tirer profit de l'expertise et de l'expérience générales d'Infrastructure Ontario.

Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Plus de 700 millions de dollars sont investis dans les infrastructures de sports et de divertissement de l'Ontario en vue des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015. La préparation des Jeux comprend d'autres projets d'envergure déjà en cours comme la revitalisation de la gare Union et la création du Lien air-rail entre l'Aéroport international Lester B. Pearson-Toronto et la gare Union, qui engendreront des retombées économiques durables pour les Ontariennes et les Ontariens. D'autres infrastructures, notamment le village des athlètes et des projets de construction permettant d'accueillir les Jeux, sont réalisées grâce à la diversification des modes de financement et d'approvisionnement et construites selon la norme LEED de niveau argent, ou d'un niveau plus élevé.

Secteur manufacturier

Le secteur manufacturier a longtemps été un pilier de l'économie de l'Ontario. Vu sa forte interdépendance avec d'autres secteurs, on compte en fait plus d'emplois hors du secteur qui dépendent de son effervescence et de sa santé que dans le secteur manufacturier en soi. Ce secteur joue également un grand rôle dans le rendement de l'exportation de l'Ontario : il représentait l'an dernier près de 85 % des exportations de biens à l'étranger^{vii}. Quand le secteur manufacturier croît, c'est tout l'Ontario qui en profite.

Le secteur manufacturier de l'Ontario a connu des années difficiles au cours de la dernière décennie : il a dû composer avec de nombreux défis, notamment la restructuration massive de l'industrie de l'automobile en Amérique du Nord, la récession mondiale suivie de la reprise lente de notre principal marché d'exportation, et la valeur du dollar, qui a longtemps été nettement inférieure à celle du dollar américain, mais qui est maintenant à parité. Depuis la récession toutefois, plus de la moitié des ventes du secteur manufacturier ont repris, et les sociétés ont recommencé à embaucher^{viii}.

Le Conseil pour l'emploi et la prospérité croit fermement qu'un secteur manufacturier concurrentiel à l'échelle mondiale est indispensable à la diversification de l'économie de l'Ontario. Il constitue également une source d'emplois durables et bien rémunérés, ainsi que de prospérité provinciale. Des installations modernes et de classe mondiale signifient des technologies d'avant-garde, de l'innovation et une main-d'œuvre talentueuse. Mais pour saisir cette occasion, les fabricants doivent d'abord relever une grande partie des défis liés à la productivité de l'économie ontarienne dans son ensemble.

De nombreux fabricants de l'Ontario sous-investissent dans la machinerie et l'équipement – secteur qui leur permettrait d'améliorer leur productivité – par rapport à leurs pairs des autres pays du G7. On constate depuis 2005 un retard important dans les dépenses d'immobilisations. En 2010, ces dépenses s'élevaient à près de 11 000 \$ par employé aux É.-U., comparativement à environ 8 500 \$ en Ontario^{ix}. En 2011, les investissements annuels totaux en immobilisations corporelles (non résidentielles) se chiffraient à plus de 16 000 \$ par employé aux É.-U., alors que ce nombre dépassait à peine 9 000 \$ en Ontario (voir figure 4).

Les fabricants ontariens et leurs employés sont aux prises avec un important désavantage : ils ne bénéficient pas de la même qualité de machinerie, de matériel ou de programmes que leurs concurrents. Le sous-investissement en machinerie et équipement doit être réglé si l'on veut que l'Ontario redevienne un chef de file mondial.

Dans les économies pleinement développées, le secteur manufacturier prend de l'importance en raison de ces différentes caractéristiques, comme sa capacité de stimuler la croissance de la productivité, l'innovation et l'exportation, tous des éléments déterminant de la capacité concurrentielle nationale de niveau argent, ou d'un niveau plus élevé.

- Analyse de McKinsey Global Institute, *Manufacturing the future: The next era of global growth and innovation*

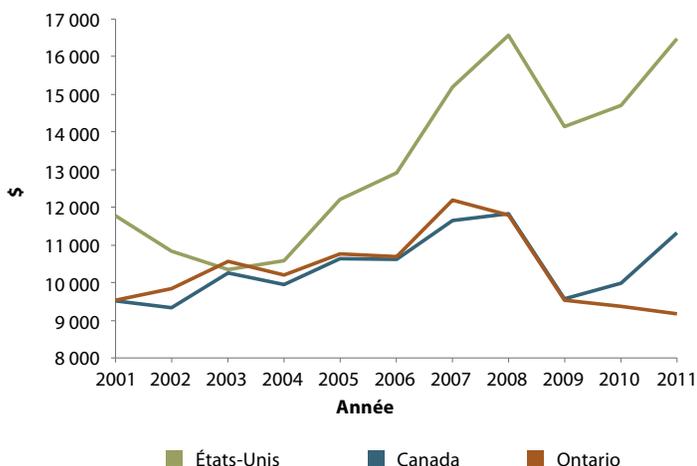


Figure 4 : Investissement en immobilisations corporelles non résidentielles par employé dans le secteur manufacturier, 2001-2011^x

Analyse réalisée par le Centre for Spatial Economics

Une analyse du Centre for Spatial Economics sur les retombées qu'aurait un investissement supplémentaire d'un milliard de dollars dans la machinerie et l'équipement en Ontario d'ici 2016 illustre l'effet de multiplication des investissements dans le secteur manufacturier. Même si les résultats anticipés sont fondés sur des hypothèses – dans ce cas, la façon dont les investissements sont financés et la provenance de la demande –, ils donnent une idée de la valeur des investissements pour le secteur manufacturier et l'économie de l'Ontario en général.

- Le nombre total d'exportations du secteur manufacturier pourrait augmenter de 5,4 milliards de dollars.
- Le PIB du secteur manufacturier pourrait augmenter de 2,4 milliards de dollars.
- Le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier pourrait augmenter de 20 000.
- Le PIB provincial pourrait augmenter de 5,1 milliards de dollars.
- Plus de 10 000 emplois pourraient être créés dans d'autres secteurs.

La productivité du secteur manufacturier de l'Ontario est largement tributaire du volume de production. En effet pour justifier et financer les investissements dans les technologies coûteuses de classe mondiale, il faut produire une quantité suffisante de biens, ce qui n'est pas toujours chose facile; il est donc nécessaire de percer de nouveaux marchés à

l'international. Dans le cas de plusieurs produits, les grandes usines sont beaucoup plus productives. Par exemple, une étude sur la transformation des aliments a démontré que les grandes usines présentaient un volume de production par employé cinq fois plus élevé que celles de petite taille^{xi}. La plupart des usines de la province sont beaucoup plus petites que celles de leurs concurrents états-uniens, ce qui les rend moins productives et moins concurrentielles^{xii}. Le temps est venu pour les fabricants de l'Ontario d'investir et d'augmenter leur volume de production.

Nécessité de faire progresser le secteur des ressources naturelles dans la chaîne de valeur

La demande croissante des marchés étrangers pour les ressources naturelles donne lieu à d'incroyables occasions dans les domaines minier et forestier. Le Nord de l'Ontario est depuis longtemps riche en ressources naturelles, lesquelles ont bien servi l'économie provinciale, et cette demande accrue de même que la hausse des prix signifient que nos réserves nouvellement exploitables, dans la région du Cercle de feu et ailleurs, sont très prometteuses. Pour bien tirer profit de ces occasions, le secteur des ressources naturelles du Nord de l'Ontario devrait concentrer ses efforts à fournir des produits et services à plus forte valeur ajoutée aux marchés internationaux.

Le Cercle de feu

Le Cercle de feu du Nord de l'Ontario est un gisement de classe mondiale considéré comme l'occasion de mise en valeur des minéraux la plus prometteuse à se présenter au Canada depuis plus d'un siècle. Les estimations actuelles semblent indiquer un potentiel de production de chromite, ainsi que de production importante de nickel, de cuivre et de platine, qui se perpétuera de génération en génération et qui nécessitera un investissement initial de quatre milliards de dollars. Le Nord de l'Ontario regorge d'occasions de croissance, que ce soit le développement industriel, la création de plus de 5 000 emplois directs ou indirects par année, la conquête de nouveaux marchés extérieurs grâce à la demande en ressources naturelles, l'amélioration des infrastructures sociales et régionales des Premières Nations, et contribue à la productivité globale de la province grâce à ses produits et services à plus forte valeur ajoutée.

Les gouvernements fédéral et provincial ont lancé des initiatives visant à attirer les investissements dans les projets qui favorisent le développement économique et la croissance des

entreprises du Nord de l'Ontario. Pour que tous en retirent les avantages cependant, nous devons progresser dans la chaîne de valeur, de manière à non seulement extraire les ressources, mais aussi d'exécuter des activités de transformation, plus productives et à valeur ajoutée supérieure, le tout en profitant des avantages de l'Ontario comme sa main-d'œuvre diversifiée, talentueuse et compétente, ses grandes capacités de recherche et son régime fiscal concurrentiel.

Recommandations

3

Le Conseil reconnaît l'importance capitale du secteur manufacturier pour l'Ontario. Par conséquent, nous invitons les gouvernements fédéral et provincial à collaborer avec divers intervenants pour mettre au point une stratégie manufacturière qui augmentera la productivité et l'innovation et favorisera l'accroissement du volume, de la concurrence et des exportations.

La stratégie devrait comprendre les éléments suivants :

- **Une demande au gouvernement fédéral pour qu'il fasse passer, dans le cadre de son prochain budget, le taux accéléré de déduction pour amortissement à 100 % pendant une période limitée, dans le but d'attirer d'autres investissements considérables dans la machinerie et l'équipement manufacturiers. L'Ontario pourrait automatiquement s'ajuster au taux fédéral. Si la participation des entreprises est suffisante, le gouvernement devrait envisager de rendre permanent le taux actuel de 50 %.**
- **Un plan permettant aux fabricants ontariens de profiter des occasions de croissance des secteurs des ressources naturelles et de l'énergie de l'Ouest canadien. Les sociétés de l'Ontario sont en mesure d'offrir des compétences complémentaires, et devraient considérer cette possibilité comme une occasion de croissance, qui sera profitable aux deux économies.**
- **Des mesures visant à harmoniser les programmes d'études et de formation, dont l'apprentissage par l'expérience, avec les besoins des fabricants.**
- **Une amélioration de la relation entre les fabricants et les établissements de recherche, afin de régler des**

problèmes propres au secteur manufacturier grâce à des collaborations de recherche appliquée, par exemple.

- **Une stratégie de communication visant à renseigner la population sur l'importance du secteur manufacturier de l'Ontario et ses occasions de croissance à l'international, ainsi que les mesures à prendre pour être concurrentiel dans le contexte de l'évolution de l'économie mondiale.**

Tous les ordres de gouvernement doivent reconnaître l'importance du secteur manufacturier dans l'économie. Il constitue un élément essentiel de la compétitivité et de la prospérité à long terme de l'Ontario et du Canada. Le secteur manufacturier provincial a traversé une période difficile, mais a remonté la pente : la production, les exportations et le nombre d'emplois sont en hausse. D'ailleurs, le secteur est en bonne position pour contribuer positivement à la croissance et à la prospérité globales de la province, ce que nous devons communiquer clairement.

Les gouvernements fédéral et provincial doivent élaborer une stratégie commune en collaboration avec le secteur privé, le milieu syndical, les universités, les collèges et d'autres intervenants. Elle devrait être fondée sur une approche de partenariat gérée par des organismes comme le Conseil ontarien du secteur manufacturier.

Les tendances mondiales changent drastiquement le paysage manufacturier. La stratégie manufacturière de l'Ontario devra donc être fondée sur une analyse détaillée des risques et des occasions associées à ces tendances. Elle devrait principalement viser à aider les fabricants ontariens à augmenter leur production et à investir continuellement dans la technologie de classe mondiale. Ces deux facteurs essentiels vont de pair : ce n'est qu'avec une technologie de pointe que les fabricants ontariens peuvent être concurrents à l'international, et une production d'échelle mondiale est nécessaire pour justifier l'investissement dans la technologie de classe mondiale.

L'un des objectifs principaux de la stratégie devrait être la mise en œuvre d'un taux accéléré de déduction pour amortissement de 100 %, afin de stimuler l'investissement dans le secteur manufacturier et dans la machinerie et l'équipement de transformation. Les sociétés pourraient ainsi amortir les investissements admissibles en une seule année, surtout dans le secteur manufacturier, là où ce type d'investissements est le plus essentiel à l'innovation, à la compétitivité et à l'exportation. La mise en œuvre du taux permettrait d'accroître directement les investissements dans la nouvelle machi-

nerie nécessaire pour améliorer le volume de production, le rendement et la qualité. Le fait de fixer le taux accéléré de déduction pour amortissement à 100 % pour une durée limitée enverrait un puissant message aux fabricants : il faut investir maintenant, et bien investir, ici en Ontario. Ce taux devrait être en vigueur assez longtemps pour permettre aux entreprises d'investir, par exemple, durant trois ans. Selon l'entente de perception fiscale intégrée conclue entre le Canada et l'Ontario, il revient au gouvernement fédéral d'instaurer cette mesure, à laquelle la province s'ajustera automatiquement par la suite.

Les formations des établissements postsecondaires devraient être mieux harmonisées avec les besoins du secteur manufacturier, comme l'illustre le succès des partenariats entre les collèges, le secteur de l'aérospatial et l'industrie de l'outillage. Par ailleurs, les fabricants ontariens doivent créer plus de possibilités de stages coopératifs et offrir d'autres types de formation en milieu de travail aux étudiants de l'Ontario.

Il en va de même dans le domaine de la recherche, où une collaboration étroite entre le secteur manufacturier, les établissements postsecondaires et d'autres établissements publics de recherche permettrait de concentrer l'expertise sur les problèmes des fabricants.

Plusieurs occasions de croissance pour les produits et les services de l'Ontario existent ici même, au Canada. Les entreprises ontariennes devraient cibler et saisir les ouvertures offertes par les grands projets d'exploitation des ressources de l'Ouest canadien. Le gouvernement devrait quant à lui travailler avec les entreprises pour profiter de ces occasions et faire la promotion des forces de l'Ontario, comme ses compétences dans le domaine des technologies propres novatrices et de l'assainissement de l'eau.

Le but de la stratégie manufacturière devrait être d'accroître la capacité concurrentielle par le rehaussement de la productivité, de l'innovation et de l'accès à des marchés élargis.

Recommandations

4 Le Conseil croit que les infrastructures modernes, en particulier dans le domaine des transports, peuvent contribuer à l'avantage concurrentiel de l'Ontario. Nous devons adopter de nouvelles approches qui favorisent les investissements publics et privés et de nouveaux modèles de revenu si nous voulons construire les infrastructures à la fine pointe dont nous avons besoin aujourd'hui et demain.

Une infrastructure solide est un facteur non négligeable qui favorise la productivité et la compétitivité, et l'Ontario doit continuer de rattraper son retard à cet égard. C'est d'ailleurs le mandat de *Construire ensemble*, un plan d'infrastructure gouvernemental à long terme. En 2012, la province investira 13 milliards de dollars dans ses infrastructures. Certains membres du Conseil croient que, dans la situation financière actuelle, il est toutefois irréaliste de penser que nous pourrions continuer à financer tous nos besoins d'infrastructure avec les fonds gouvernementaux et dans les délais les plus favorables à l'amélioration de la capacité concurrentielle et de la croissance.

Nous devons chercher de nouvelles stratégies novatrices pour exploiter d'autres sources de capital publiques et privées et envisager la possibilité de recourir à d'autres modèles générateurs de revenus comme les formules de paiement par l'utilisateur. De plus, les trois ordres de gouvernement doivent collaborer pour s'assurer que les investissements en infrastructure sont affectés aux projets les plus importants et améliorer la planification de la gestion des biens.

Si nous construisons une infrastructure de prochaine génération, l'expertise et les technologies que nous acquerrons pourront être exportées dans le monde entier. Les fabricants et les fournisseurs de services de l'Ontario pourront alors se distinguer davantage à l'international pour ce qui est de leur capacité à planifier et à construire l'infrastructure moderne dont ont besoin les villes en pleine croissance de l'Asie et des pays en développement.

Recommandations

5 Le Conseil croit que l'Ontario doit se doter d'un plan complet pour l'exploitation du Cercle de feu et d'autres ressources naturelles du Nord de l'Ontario.

Nous recommandons la mise sur pied d'un groupe d'experts qui serait chargé d'élaborer une stratégie visant à exploiter pleinement nos ressources du Nord, et de présenter un rapport au plus tard un an après sa création.

Le défi du Nord de l'Ontario n'est pas si différent de celui des autres régions de la province : il s'agit de s'adapter à la mondialisation et à l'évolution constante de l'économie. Ce sont les occasions qui diffèrent : elles concernent les ressources naturelles du Cercle de feu et d'ailleurs, ainsi que la façon de les commercialiser sur les marchés mondiaux. Pour établir une stratégie économique pour le Nord de l'Ontario, il faudra consulter le milieu des affaires, les gouvernements, les collectivités autochtones et les autres leaders communautaires de la province. Il faut voir grand.

Le Conseil recommande au gouvernement provincial de mettre sur pied un groupe composé par exemple de cinq chefs de file issus de différentes régions de la province. Le groupe aurait à présenter un rapport à la fin de sa première année d'existence sur la façon de stimuler la croissance et de créer des emplois durables dans le Nord de l'Ontario grâce à l'exploitation du potentiel de nos richesses naturelles. Comme l'explique le rapport du Conseil international du Canada intitulé *The 9 Habits of Highly Effective Resource Economies: Lessons for Canada*, pour tirer le meilleur parti de ce potentiel, nous devons donner une valeur ajoutée à notre base de ressources, l'en extraire et nous en servir pour progresser davantage^{xiii}. Le groupe devrait tenir compte du Plan de croissance du Nord de l'Ontario et des leçons du rapport du Conseil international du Canada. Les recommandations du Conseil devraient viser à accroître la prospérité des générations futures.

SAISIR LES OCCASIONS : STIMULER L'INNOVATION ET L'ENTREPRENEURIAT

Étendre l'écosystème d'innovation et favoriser l'établissement de liens

Les Ontariennes et les Ontariens, de même que leur gouvernement, reconnaissent l'importance économique fondamentale de l'entrepreneuriat et de l'innovation : nous bénéficions d'établissements de recherche bien implantés, de groupements novateurs et d'un ensemble d'incitatifs et de mesures favorisant l'entrepreneuriat et l'innovation. Nous constatons pourtant que les entreprises de l'Ontario investissent moins dans la recherche et le développement (R. et D.) que beaucoup de leurs concurrents, qu'elles déposent moins de brevets et valorisent moins l'innovation que ceux-ci.

Bien que plusieurs facteurs expliquent cette situation, nous nous sommes concentrés sur la collaboration limitée entre les industries et le secteur postsecondaire, la rareté des capitaux de risque et l'absence d'une culture d'entrepreneuriat bien établie.

Nécessité d'augmenter les investissements du secteur privé dans la recherche et le développement

L'Ontario doit se démarquer sur le plan de la R. et D. Nos capacités de recherche universitaires sont immenses : les dépenses en recherche et développement de notre secteur postsecondaire (en pourcentage du PIB) sont les plus élevées des membres du G7ⁱ. Et pourtant, l'innovation du secteur des affaires laisse à désirer. En effet, nos entreprises investissent moins dans la R. et D. que celles des États-Unis, et ce, malgré de généreux incitatifs fiscaux. En conséquence, les dépenses brutes de l'Ontario dans la R. et D. restent bien inférieures à celles des États-Unis (voir figure 5).

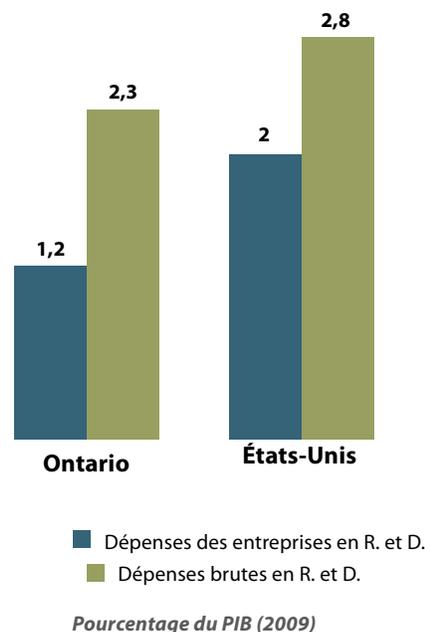


Figure 5 : Infériorité des dépenses en recherche et développement des entreprises ontariennes, créant un retard généralisé dans ce domaineⁱⁱⁱ

Nécessité de stimuler les activités de brevetage et de commercialisation

Le manque d'investissements en R. et D. apparaît dans l'écart majeur entre le nombre de brevets que nous déposons par rapport à celui de nos homologues états-unis, qui en produisent environ 48 % de plus par employé que les entreprises ontariennes (données de 2006 à 2010)^{iv}. Les brevets sont le résultat d'activités fructueuses et novatrices de recherche et de développement, et le nombre de brevets accordés (généralement calculé par habitant ou par employé) est un bon indicateur de la capacité d'innovation d'un État^v.

D'autres facteurs influencent les activités de brevetage. Les établissements d'enseignement postsecondaire de la province sont des chefs de file dans la production de recherches scientifiques de qualité (l'Ontario publie plus de la moitié des études canadiennes^{vi}), mais les études démontrent que seul un faible pourcentage de sociétés collabore avec les organisations publiques de recherche^{vii}, ce qui nuit possiblement aux activités de commercialisation. Par ailleurs, l'approche de l'Ontario en matière de collaboration entre les industries et le secteur post-

secondaire est principalement basée sur les recherches, plutôt que sur des débouchés commerciaux ciblés par le secteur privé. Elle est par conséquent davantage axée sur la propriété intellectuelle que sur la commercialisation. En modifiant la nature de cette collaboration de manière à ce que l'industrie joue un plus grand rôle dans le repérage des occasions de recherche appliquée des établissements universitaires, l'Ontario deviendrait plus commercial et innovateur.

En somme, les entreprises ontariennes doivent accélérer la conception, la production et la commercialisation de produits et de services de première classe. Le fait de resserrer les liens avec les établissements de recherche sera utile au cours des premières étapes, mais il faudra également augmenter la visibilité des produits prêts à être commercialisés. Plusieurs pays se servent de l'approvisionnement du secteur public pour stimuler la conception de produits novateurs, particulièrement dans les entreprises à croissance dynamique. Ce type de politiques et d'initiatives stratégiques d'approvisionnement permet aux acheteurs du secteur privé de devenir de précieux clients de référence, ce qui peut se traduire par une accélération de la croissance ainsi qu'une source de financement, voire un tremplin vers d'autres sources et une augmentation des ventes, au pays comme à l'étranger.

Rareté des capitaux de risque

Il est souvent difficile pour les jeunes entreprises novatrices d'avoir accès aux sources habituelles de capital puisqu'elles prennent des risques importants en ce qui concerne les technologies, les processus ou les marchés émergents. La disponibilité d'une grande variété de capitaux de risque, y compris le financement providentiel, est essentielle à la création et à la croissance de sociétés novatrices en Ontario. En effet, les entrepreneurs de talent bouillonnant d'idées pourraient être attirés par d'autres provinces ou pays concurrents ayant un solide marché de capital de risque.

L'Ontario s'est classé en 2011 au 18^e rang des 20 États ou provinces de l'Amérique du Nord concernant la quantité d'investissements en capital de risque, selon les données par habitant (voir figure 6). Bien que la situation de l'Ontario semble s'améliorer, il reste beaucoup à faire à ce chapitre.

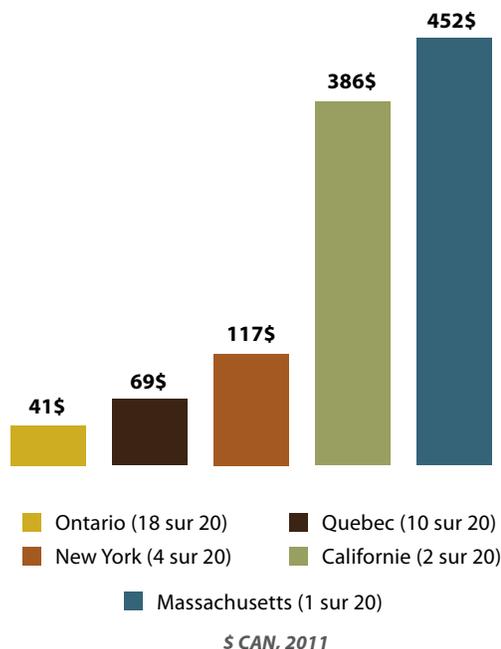


Figure 6 : Investissement en capital de risque, par habitant^{viii}

Renforcement de la culture entrepreneuriale de l'Ontario

Une économie concurrentielle à l'international et fondée sur l'innovation ne peut se passer d'une culture d'entrepreneuriat. En mettant sur pied de nouvelles entreprises, les entrepreneurs créent des emplois et forcent les sociétés établies à se dépasser. Toutefois, l'Ontario accuse un retard par rapport aux autres provinces canadiennes. Par exemple, les habitants de la Colombie-Britannique étaient en 2011 plus enclins, dans une proportion de plus de 20 %, à démarrer une nouvelle entreprise d'au moins un employé que les Ontariennes et les Ontariens^x. En fait, ces derniers hésitent plus que le reste de la population canadienne à se lancer en affaires depuis la récession^x. Pour corriger cette situation, nous devons inculquer une mentalité entrepreneuriale aux jeunes de l'Ontario en leur montrant les avantages de l'entrepreneuriat.

Une culture entrepreneuriale saine favorise non seulement le démarrage de nouvelles entreprises, mais soutient aussi leur développement afin qu'elles deviennent de grandes sociétés et, avec le temps, des multinationales prospères. Les entrepreneurs se fient aux « infrastructures souples » – groupements de penseurs, chercheurs, entrepreneurs et investisseurs – pour croître. À cet égard, l'Ontario devrait être l'endroit idéal pour démarrer une entreprise novatrice. On y trouve des groupements bien établis et prospères comme celui des sciences de la santé à Toronto et les centres de technologies de l'information

et de la communication situés dans les régions du grand Toronto, de Kitchener-Waterloo et d'Ottawa^{xi}, ainsi que les consortiums public-privé-universitaire (p. ex. MaRs, Communitech et Investir Ottawa). L'efficacité et la productivité de ces groupements laissent cependant place à amélioration.

Les entrepreneurs de l'Ontario bénéficient également d'un fructueux réseau provincial d'entrepreneuriat – le Réseau ontarien d'excellence, les centres d'encadrement des petits entrepreneurs et les Services consultatifs aux entreprises –, qui leur offre de l'aide et favorise le développement des jeunes entreprises novatrices^{xii}.

L'Ontario doit aussi porter une attention particulière à la nouvelle génération d'entrepreneurs « sociaux », qui trouvent des façons de résoudre des problèmes sociaux et environnementaux à l'aide des nouvelles approches. Le secteur de l'innovation et des entreprises sociales connaît actuellement une croissance rapide et est considéré comme une nouvelle façon de faire.

Recommandations

6 Nous devons accélérer la commercialisation des nouveaux produits et services et des nouvelles idées de l'Ontario qui pourraient être concurrentiels à l'échelle internationale par les moyens suivants :

- En collaboration avec le gouvernement fédéral et le secteur privé, créer une initiative pour améliorer la qualité et le niveau d'investissement dans le capital de risque en Ontario;
- Créer un système de bons de commercialisation dirigé par les entreprises pour que les recherches correspondent davantage aux besoins du milieu des affaires;
- Améliorer la collaboration entre les établissements de recherche et le Réseau ontarien d'excellence pour répondre aux besoins de recherche des entreprises et intensifier la commercialisation du travail des membres du corps enseignant et des étudiants;
- Étudier avec soin les résultats des programmes de commercialisation pour s'assurer que les résultats stratégiques sont atteints tout en continuant d'explorer d'autres mesures qui pourraient contribuer à l'investissement dans le capital de risque.

- Examiner les modifications qu'il est possible d'apporter aux règles de sécurité et d'investissement pour faciliter le financement collectif et l'accès au capital pour les nouvelles entreprises, tout en offrant une protection adéquate aux investisseurs.

À la suite de l'annonce récente du fédéral concernant l'octroi d'un financement de 400 millions de dollars pour aider l'industrie du capital de risque, le Conseil pour l'emploi et la prospérité recommande que les gouvernements fédéral et provincial mettent en commun les ressources qu'ils destinent à cette fin et coordonnent leurs stratégies pour créer un fonds commun de capital de risque d'ampleur considérable géré par du personnel chevronné. Les acteurs institutionnels et du secteur privé devront consentir un investissement commun pour la création d'un tel fonds, qui est nécessaire pour attirer des gestionnaires de talent dotés de l'expertise requise. Les gestionnaires devraient aussi investir dans le fonds pour harmoniser les incitatifs et maximiser les possibles retombées positives pour l'Ontario.

Des capitaux de risque de grande qualité sont indispensables à la création d'entreprises à forte croissance, de même qu'à la gestion de l'écosystème d'innovation de la province. Le gouvernement devrait envisager de prendre d'autres mesures de promotion des investissements à risque, comme un crédit d'impôt pour les investisseurs providentiels ou d'autres programmes destinés aux investisseurs, en visant surtout les entreprises d'exportation à fort potentiel de croissance. Pour ce faire, il devrait d'abord commencer par déterminer les modifications à apporter à ses règles d'investissement et de sécurité pour éliminer les obstacles au financement collectif et à l'accès au capital pour les nouvelles entreprises, en s'assurant de garantir une protection adéquate aux investisseurs.

Pour que les excellentes compétences en recherche de l'Ontario se traduisent par une meilleure activité de brevetage et de commercialisation, le gouvernement provincial doit créer un système de bons de commercialisation dirigé par les entreprises, lequel aiderait les entreprises à s'adresser à un établissement de recherche public pour régler un problème donné. Un tel système aiderait les sociétés à collaborer avec des établissements de recherche publics pour créer des innovations axées sur le client. Il pourrait également cibler des entreprises axées sur le commerce extérieur. Les ressources et programmes fédéraux (comme le Programme d'aide à la recherche industrielle) devraient être mis à contribution pour maximiser l'efficacité du système de bons.

Le gouvernement de l'Ontario doit veiller à ce que le financement accordé à la recherche concertée (en particulier au sein du Réseau EXCEL) soit dirigé par l'industrie, et qu'il réponde mieux aux besoins en recherche et en innovation d'un plus grand nombre de secteurs et de groupements régionaux à fort potentiel de croissance. Les volets de transfert de la technologie des établissements de recherche devraient prendre de l'importance et être davantage axés sur la commercialisation (p. ex. la mobilisation des connaissances au secteur privé). Parallèlement, les établissements de recherche doivent mieux utiliser les ressources offertes par le Réseau EXCEL afin de soutenir les activités d'entrepreneuriat et les entreprises dérivées démarrées par des étudiants et des membres du corps enseignant.

L'Ontario doit disposer de moyens rigoureux pour faire le suivi de ses programmes et initiatives de commercialisation. Il pourrait notamment procéder à un examen régulier de l'atteinte des résultats, utiliser des mesures de rendement et procéder à des analyses comparatives

Recommandations

7 Le Conseil est d'avis que l'approvisionnement du secteur public pourrait servir davantage à stimuler l'innovation et la croissance des entreprises qui produisent des biens et des services marchands novateurs.

Le gouvernement de l'Ontario devrait mettre en œuvre une politique d'approvisionnement stratégique pour accélérer le développement des sociétés qui produisent des biens et des services marchands novateurs.

De nombreux pays se servent de l'approvisionnement du secteur public pour catalyser la croissance des entreprises novatrices. La *Small Business Innovation Research Initiative* du gouvernement des États-Unis est un exemple notoire et fructueux de cette méthode. Israël et la Scandinavie ont également mis au point de telles initiatives.

Le gouvernement de l'Ontario et le secteur parapublic devraient modifier leurs politiques et leurs pratiques d'approvisionnement pour encourager l'innovation dans le secteur privé. Le secteur public pourrait se servir de son pouvoir d'achat pour générer des retombées économiques et accroître sa productivité. La création d'un cadre de politique d'approvisionnement incitant les acheteurs du secteur public à se procurer des biens et des services novateurs permettrait d'accélérer la croissance de sociétés novatrices et de mo-

derniser les services publics. Les entreprises ayant pour client le secteur public pourraient prouver la valeur de leurs produits, puis se servir des acheteurs comme client de référence pour se vendre auprès des marchés intérieur et extérieur, et ainsi obtenir du financement. Le nouveau cadre de politique respecterait les obligations en matière de commerce de l'Ontario.

Recommandations

8 Nous avons besoin d'une culture entrepreneuriale plus forte en Ontario. Le secteur de l'éducation et le secteur privé devraient unir leurs efforts pour présenter l'entrepreneuriat comme un choix de carrière viable pour les jeunes :

- Créer des écoles secondaires spécialisées en entrepreneuriat;
- Instaurer un volet sur l'entrepreneuriat dans les curriculums du programme de Majeure haute spécialisation;
- Remettre aux enseignants et aux orienteurs une trousse sur l'entrepreneuriat afin d'aider les jeunes à réaliser leurs idées et leurs aspirations;
- Instaurer un volet sur l'entrepreneuriat dans le cadre du cours sur l'exploration des choix de carrière offert en 10^e année.

Même si un grand nombre d'entrepreneurs accomplis œuvrent en Ontario, la culture entrepreneuriale n'y est pas omniprésente. Plusieurs programmes qui font avec succès la promotion de l'entrepreneuriat auprès des étudiants pourraient être développés davantage et mieux coordonnés pour créer une nouvelle génération d'entrepreneurs.

Le Conseil recommande la création d'écoles secondaires spécialisées en entrepreneuriat, dont les curriculums seraient semblables à ceux des écoles de sports ou d'arts. Il recommande également l'instauration d'un volet sur l'entrepreneuriat dans le cours obligatoire sur l'exploration des choix de carrière offert en 10^e année, et d'un volet sur l'entrepreneuriat dans les curriculums du programme de Majeure haute spécialisation du système d'éducation secondaire.

Les enseignants et les orienteurs du système d'éducation secondaire devraient tous avoir accès à une trousse sur l'entrepreneuriat et en parler régulièrement. Cette trousse expliquerait sommairement comment se lancer en affaires et aiguillerait les jeunes vers des initiatives à succès du secteur privé, par exemple Jeunes Entreprises, Shad Valley et Youth In Motion.

Les programmes régionaux existants et l'infrastructure du Réseau ontarien d'excellence devraient servir de liens entre les écoles secondaires et les entrepreneurs et innovateurs, et servir de vitrine aux programmes du secteur privé à l'intention des jeunes.

Le Conseil est convaincu que le secteur privé doit jouer un rôle crucial dans ce virage culturel. En effet, les jeunes doivent apprendre directement des entrepreneurs comment développer leurs compétences entrepreneuriales. À lui seul, le secteur de l'éducation ne peut y parvenir; il lui faut l'expérience et la participation des leaders et des mentors du secteur privé.

SAISIR LES OCCASIONS : MISER SUR LE TALENT, NOTRE GRANDE FORCE

Les compétences de notre main-d'œuvre doivent mieux répondre aux besoins en évolution des employeurs

Dans une économie du savoir moderne, la scolarisation est un élément essentiel de la prospérité et de la croissance de la productivité; c'est l'une des grandes richesses du monde d'aujourd'hui.

La plus grande force de l'Ontario, ce sont ses résidents. La province bénéficie de l'une des mains-d'œuvre les plus instruites et diversifiées au monde. Elle se classe d'ailleurs en tête des membres de l'OCDE quant au niveau de scolarisation : 64 % de sa population adulte possède un diplôme de niveau postsecondaireⁱ. Dans un monde à la structure démographique changeante, il s'agit d'un réel atout.

Le système d'éducation de l'Ontario figure parmi les meilleurs au monde, de l'élémentaire au postsecondaire. En effet, nos élèves présentent d'excellents résultats en lecture, en mathématiques et en sciencesⁱⁱ, et 9 des 20 universités publiques font partie du classement des 350 universités les mieux cotées au mondeⁱⁱⁱ. Notre talent est un avantage de valeur. Selon un sondage sur les présidents-directeurs généraux du monde entier mené par McKinsey & Company, le principal obstacle à la croissance est de dénicher des employés talentueux.

Toutefois, en dépit de notre excellent système d'éducation et de notre population talentueuse, plusieurs secteurs déplorent la difficulté de recruter des employés possédant des compétences et une expérience particulières. Par exemple, de nombreuses sociétés mentionnent une pénurie de main-d'œuvre dans les métiers spécialisés. Comme le décrit la CIBC dans un récent rapport, cette pénurie limite la croissance de l'emploi : les emplois sont là, mais non le personnel qualifié correspondant (voir figure 7).

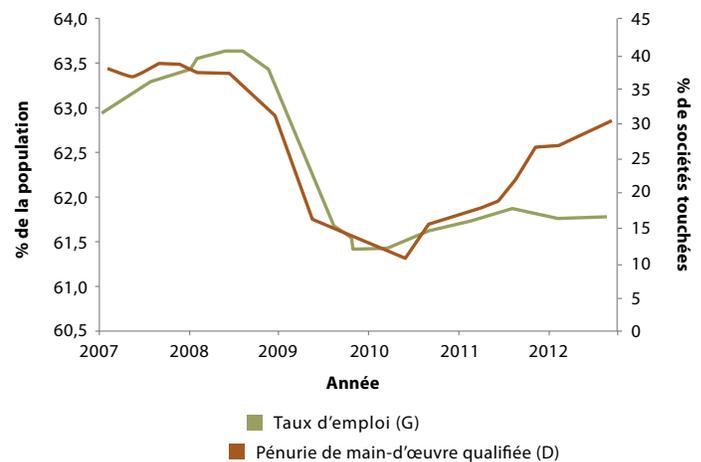


Figure 7 : La pénurie de main-d'œuvre qualifiée limite la croissance de l'emploi^{iv}

Plusieurs facteurs expliquent cette situation. Les parents et les étudiants ne reconnaissent pas les avantages des certificats de compétence ou d'apprentissage et préfèrent les autres études postsecondaires. Ainsi, trop peu de jeunes ontariens choisissent un métier spécialisé, et seulement la moitié d'entre eux termineront leur apprentissage et recevront leur certificat de qualification^v.

Il existe dans les municipalités plusieurs modèles qui permettent de cibler et de résoudre les lacunes du marché du travail, avec l'aide des employeurs et de l'industrie. Par exemple, le Conseil industrie-éducation de Halton tire parti de l'expertise du secteur privé pour combler les lacunes du développement des compétences et faciliter la transition entre les études et le marché du travail. Les modèles de partenariat dirigés par l'industrie (p. ex. les conseils régionaux industrie-éducation) connaissent du succès, mais ils seraient plus efficaces s'ils étaient mieux harmonisés et coordonnés avec le Conseil provincial de partenariats. L'Ontario doit se doter d'une approche stratégique afin d'établir un partenariat avec les employeurs et les chefs de file de l'industrie.

La formation en milieu de travail et l'apprentissage permanent sont essentiels dans l'économie du savoir d'aujourd'hui; ils aident les employés à s'adapter aux besoins changeants du marché et accroissent la capacité concurrentielle des entreprises sur le marché international. Les employeurs canadiens investissent toutefois beaucoup moins que ceux des États-Unis

dans la formation en milieu de travail. En 2010, les employeurs canadiens ont investi seulement 688 \$ par employé dans l'apprentissage et le perfectionnement, comparativement à 1 071 \$ chez les États-Unis^{vi}(voir figure 8). Il a également été observé au cours des dernières années que l'investissement en formation par les employeurs de l'Ontario était en deçà de celui des autres provinces, en particulier le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique^{vii}.

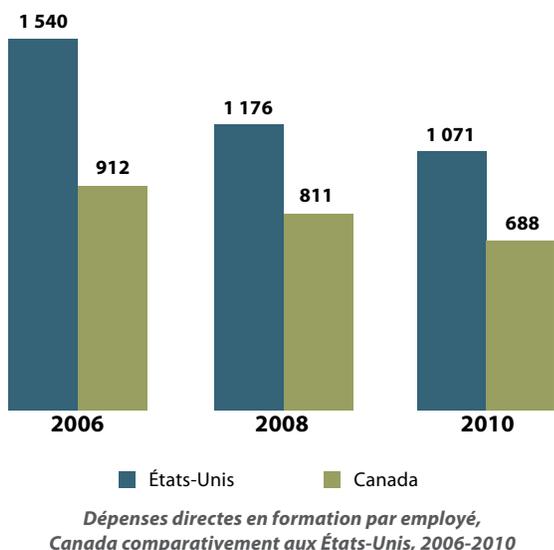


Figure 8 : Investissement inférieur dans la formation par les employeurs canadiens^{viii}

Les programmes gouvernementaux de soutien à l'emploi et à la formation contribuent au développement d'une main-d'œuvre moderne et compétente. Si l'on veut mieux préparer les Ontariennes et les Ontariens à surmonter les défis de la mondialisation et des changements technologiques rapides, ces programmes doivent mieux répondre aux besoins changeants du marché du travail.

Dans un Ontario vieillissant, les jeunes, les immigrants et les Autochtones seront les acteurs clés de l'économie

Comme la population de l'Ontario vieillit, la génération du millénaire, les Autochtones et les immigrants joueront des rôles distincts, mais tous de grande importance, dans le façonnement de notre avenir économique. Ces trois segments de la population rencontreront des défis et des occasions uniques. L'Ontario doit augmenter sa productivité et rehausser le niveau de vie de ses résidents, malgré le vieillissement de la

population et le fait que les baby-boomers se dirigent vers la retraite. Selon le ministère des Finances, d'ici 2026, alors que la majorité des baby-boomers seront retraités, la proportion de personnes âgées (65 ans et plus) aura passé de 14,6 % à plus de 20 %. La façon dont nous réussissons à intégrer au marché du travail la génération du millénaire, les nouveaux arrivants et les Autochtones de même que l'approche que nous privilégierons concernant les départs à la retraite auront une grande incidence sur l'avenir économique de l'Ontario. La province doit tirer parti de ses talents pour limiter les conséquences possibles des changements démographiques.

En Ontario, le taux de chômage a toujours été plus élevé chez les jeunes que dans le reste de la population active. Le secteur privé peut faire en sorte que les jeunes soient bien informés des possibilités qui s'offrent à eux au moment de choisir leur programme d'études et leur carrière. Par exemple, les stages, l'apprentissage par l'expérience et les programmes coopératifs offrent une expérience concrète et constituent un premier contact crucial avec le monde du travail.

La population autochtone de l'Ontario, qui est jeune et croît rapidement, s'avère un important bassin de talents, particulièrement dans le Nord de l'Ontario. Cependant, les Autochtones ontariens doivent continuellement surmonter des obstacles systémiques qui les empêchent d'appartenir pleinement à la population active. Ce problème doit être réglé, et il est dans l'intérêt des secteurs tant public que privé de s'y attaquer.

L'Ontario n'est pas le seul à avoir besoin de travailleurs qualifiés; en effet, les mêmes tendances démographiques s'observent dans la plupart des pays industrialisés. Le vieillissement de la population donne lieu à une concurrence planétaire intense pour le recrutement accru de personnes talentueuses. L'élimination des obstacles à l'immigration, à l'établissement et à l'intégration au marché du travail aidera la province à recruter des candidats de talent.

Essentielle à la prospérité à long terme de l'Ontario, l'immigration jouera un rôle primordial dans le maintien d'une population active dans un contexte où les baby-boomers prennent leur retraite et où plane une menace de pénurie de travailleurs qualifiés. L'immigration peut pallier cette pénurie, mais seulement si les nouveaux arrivants ont les compétences recherchées et sont rapidement et efficacement intégrés au marché du travail et à la société en général. Aujourd'hui, les immigrants se heurtent à d'innombrables obstacles quand ils cherchent un emploi dans leur domaine.

Recommandations

9 Le Conseil est d'avis que l'Ontario doit valoriser les métiers spécialisés pour diversifier et dynamiser son économie :

- Développer le programme de Majeure haute spécialisation;
- Accroître l'efficacité des conseils industrie-éducation régionaux dans le but de bien renseigner les étudiants sur les possibilités de carrière dans un métier spécialisé;
- Préparer des documents d'information à jour sur les occasions du marché du travail en collaboration avec les entreprises, le gouvernement et le secteur de l'éducation, et les présenter aux élèves et aux parents pour les aider à faire un choix de carrière éclairé.

Même si les métiers spécialisés offrent des salaires intéressants, des emplois stimulants et des occasions d'affaires, les étudiants et leurs parents envisagent rarement ces secteurs d'emploi. Les employeurs sont donc incapables de pourvoir leurs postes spécialisés. Les conseils industrie-éducation régionaux peuvent aider à surmonter ce problème en réunissant le système d'éducation secondaire ainsi que le secteur privé et les différentes collectivités. Quand les représentants du milieu de l'éducation sont en contact avec le secteur privé, ils peuvent mieux conseiller et renseigner les étudiants sur les différentes avenues des métiers spécialisés et des programmes d'apprentissage, par exemple la possibilité de devenir entrepreneur dans différents secteurs industriels. À long terme, le secteur privé et le système d'éducation secondaire devraient se concerter pour améliorer l'efficacité et l'harmonisation des conseils industrie-éducation de l'Ontario. Les initiatives dans ce domaine peuvent faire fond sur le travail effectué par d'autres organisations, telles que l'Ordre des métiers de l'Ontario.

À court terme, le système d'éducation secondaire, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, devrait développer le programme de Majeure haute spécialisation. Selon le Conseil, il s'agit d'un précieux programme qui va dans la bonne direction : il dirige les élèves vers les métiers spécialisés et d'autres itinéraires d'études. À plus long terme, le programme devrait être élargi, par exemple au moyen de la technologie, afin que tous les élèves de la province puissent y avoir accès. Il pourrait également être pertinent de parler des métiers spécialisés dès l'élémentaire.

Les jeunes de l'Ontario et leurs parents ne connaissent souvent pas les choix de carrière dans les métiers spécialisés et l'éventail de programmes d'éducation qui permettent de pratiquer ces métiers. Le Conseil croit qu'il est de la responsabilité des entreprises, du gouvernement et du secteur de l'éducation d'élaborer des documents d'information à jour sur les occasions du marché du travail et de les communiquer aux élèves qui doivent faire leur choix de carrière.

Recommandations

10 L'apprentissage par l'expérience est important pour inculquer aux élèves les compétences dont ils auront besoin dans leur milieu de travail, et le Conseil est d'avis que les entreprises doivent offrir davantage de possibilités de stage aux élèves de l'Ontario.

Le secteur privé doit augmenter le nombre d'occasions d'apprentissage par l'expérience offertes aux élèves du secondaire et aux étudiants du postsecondaire, notamment au moyen de l'éducation coopérative ainsi que de stages et d'apprentissages en milieu de travail.

Les secteurs privé et public de l'Ontario doivent miser sur la diversité des talents des Ontariennes et des Ontariens, et convertir le potentiel de capital humain en emplois durables et en compétitivité à long terme. L'apprentissage par l'expérience et l'éducation coopérative permettent aux étudiants d'acquérir des compétences valorisées dans le marché du travail et de se créer peu à peu un réseau d'employeurs potentiels. Les programmes d'apprentissage par l'expérience officiels (p. ex. les programmes coopératifs) constituent pour les apprenants d'autres occasions d'en apprendre davantage sur les tendances, les besoins et les défis du marché du travail. Ainsi, les programmes d'études répondront mieux aux besoins du marché du travail.

Les entreprises veulent des employés plus qualifiés : il est donc de leur devoir d'offrir plus d'occasions d'apprentissage par l'expérience à nos jeunes. Le leadership du secteur privé est nécessaire pour augmenter le nombre d'occasions d'apprentissage de ce type. L'État doit également collaborer avec les systèmes d'éducation secondaire et postsecondaire afin de s'assurer qu'ils ont largement la capacité, les installations et l'équipement nécessaires à l'apprentissage par l'expérience. Par exemple, les outils comme la Digital Media Zone de l'Université Ryerson et le DesignWorks de l'Université de Toronto offrent des ressources et des renseignements

permettant aux étudiants de jeter les bases de leur entreprise et de collaborer avec un réseau de partenaires provinciaux et étrangers, pendant leurs études.

Recommandations

11 En raison de sa population vieillissante, l'Ontario a besoin de plus de travailleurs qualifiés.

Le Conseil est d'avis qu'il sera indispensable d'accueillir plus d'immigrants possédant des compétences recherchées par les employeurs ontariens pour s'assurer que l'Ontario dispose d'une main-d'œuvre qualifiée de classe mondiale. Il faudra à cette fin :

- Augmenter le nombre et la proportion d'immigrants de la composante économique en Ontario;
- Faciliter l'intégration au marché du travail des nouveaux arrivants;
- Améliorer la reconnaissance et l'analyse des titres de compétence obtenus à l'étranger;
- Augmenter le nombre de places offertes aux étudiants étrangers et étendre les possibilités d'immigration pour les étudiants étrangers suivant la fin de leurs études postsecondaires;
- Tirer parti des relations internationales des immigrants pour promouvoir et stimuler l'exportation à l'étranger;
- Harmoniser les objectifs, les programmes et les politiques fédéraux et provinciaux en matière d'immigration.

Le gouvernement de l'Ontario a démontré sa reconnaissance de l'importance capitale de l'immigration en formant la Table ronde d'experts en matière d'immigration et en lançant sa première stratégie officielle en matière d'immigration. La Table ronde et la stratégie soulignent le besoin d'accueillir plus d'immigrants de la composante économique en Ontario. La province doit se servir de tous les outils d'orientation à sa disposition afin d'attirer plus d'immigrants compétents.

Toutefois, le fait d'attirer ces immigrants ne suffit pas; la sous-emploi actuelle des immigrants de la population active de l'Ontario met en évidence l'importance de la collaboration entre l'industrie, les systèmes d'éducation et les ordres de gouvernement. Comme il a été recommandé dans le rapport *Une nouvelle orientation : Stratégie ontarienne en matière d'immigration*, les gouvernements doivent s'efforcer de mieux harmoniser les politiques et les programmes d'immigration. Les secteurs privé et à but non lucratif, en partenariat avec le gouvernement de l'Ontario, devraient quant à eux améliorer leur reconnaissance et leur analyse des titres de compétence obtenus à l'étranger et des expériences de travail, afin de recruter plus d'immigrants selon leurs compétences dans des professions réglementées et non réglementées. De plus, les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario devraient accueillir plus d'étudiants étrangers. Pour retenir les meilleurs et les plus intelligents d'entre eux, les gouvernements fédéral et provincial doivent continuer de promouvoir et d'étendre les possibilités pour ceux-ci d'obtenir leur citoyenneté après leurs études. Les employeurs du secteur privé et leurs associations doivent pleinement tirer parti du potentiel économique de la diversité de l'Ontario. Pour ce faire, ils devront miser davantage sur les relations internationales des immigrants de l'Ontario afin d'exploiter les nouveaux marchés d'exportation.

SAISIR LES OCCASIONS : AGIR EN TANT QUE GOUVERNEMENT INTELLIGENT ET EFFICACE

Soutien aux entreprises ciblé et réglementation efficace : facteurs favorisant la croissance

Si l'orientation gouvernementale influe de façon générale et systématique sur le monde des affaires en Ontario, peu de politiques ont un effet aussi direct que la réglementation et le soutien aux entreprises. Les gouvernements utilisent les programmes de soutien aux entreprises pour une panoplie de raisons, notamment pour attirer les investissements et encourager les entreprises à se lancer dans certains secteurs d'activités, comme la recherche et le développement. L'efficacité des programmes est subordonnée à une harmonisation rigoureuse des mesures incitatives et des principaux résultats économiques, comme l'amélioration de la productivité et de la capacité concurrentielle.

La réglementation est un outil important pour protéger l'intérêt public. En plus d'uniformiser et de clarifier les règles du jeu, elle améliore la sûreté, la sécurité et la qualité de vie des habitants, des consommateurs et des travailleurs par l'établissement de normes minimales et de pratiques justes, ainsi que la protection de celles-ci.

Cependant, lorsque la réglementation est rigide, inefficace ou mal coordonnée, elle engendre des frais indus aux entreprises. Les entrepreneurs et les employés doivent consacrer du temps et des ressources pour comprendre les obligations réglementaires, remplir de la paperasse et prendre différentes mesures pour assurer leur conformité. La réglementation inefficace limite les investissements et la croissance de la productivité. Les Ontariennes et les Ontariens souhaitent bénéficier de normes réglementaires élevées, mais veulent éviter les complications administratives. Les gouvernements doivent trouver plus de processus efficaces et efficients favorisant la croissance économique et la création d'emplois, tout en assurant le maintien de normes compatibles avec nos valeurs.

Le fardeau réglementaire demeure lourd

Le fardeau réglementaire imposé aux entreprises de l'Ontario a été allégé, mais il demeure important. Selon une étude publiée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), les coûts totaux associés à la conformité réglementaire s'élevaient à près de 11 milliards de dollars en 2008ⁱ. Depuis, l'initiative *L'Ontario propice aux affaires* a permis d'éliminer plus de 80 000 exigences réglementaires, ce qui représente une baisse de plus de 17 %ⁱⁱ.

L'instauration d'un impôt sur le revenu des sociétés unique administré par le gouvernement fédéral permet aux entreprises ontariennes d'économiser plus de 135 millions de dollars par année en coûts de conformitéⁱⁱⁱ. La taxe de vente harmonisée facilite également le respect des obligations fiscales pour les entreprises en simplifiant l'administration de l'impôt et en éliminant plus de 5 000 pages de règles, de règlements et de procédures opérationnelles désuets^{iv}, et permet aux entreprises d'économiser plus de 500 millions de dollars par année^v.

Les principaux ministères de réglementation de l'Ontario, dont le ministère de l'Environnement, le ministère des Richesses naturelles et le ministère du Développement du Nord et des Mines, ont lancé des initiatives de modernisation et de transformation basées sur le risque afin de diriger les ressources limitées vers les activités générant les retombées les plus positives. Ces initiatives ministérielles devraient se poursuivre et être accélérées.

Pour poursuivre ce processus de réforme réglementaire, il faut revoir le cadre de gestion des risques de la réglementation de façon à refléter l'importance de la création d'emplois et de l'investissement pour la croissance durable. Un tel cadre permettrait de gérer les risques de façon responsable et active.

Les délais d'approbation de permis coûtent cher

Les longs délais d'approbation de permis retardent les entreprises de l'Ontario désireuses d'entreprendre des projets de développement qui créeraient de l'emploi, en particulier les projets d'exploitation des ressources naturelles dans le nord de la province. Ces temps d'attente prouvent que l'efficacité et les approches de gestion des risques pourraient être améliorées, surtout en ce qui concerne les évaluations environnementales et l'approbation de permis, et ce, sans modifier les normes réglementaires. Il est possible de mieux coordonner et de faciliter les approbations des organismes de réglementation dans tous les ordres de gouvernement.

Transformation des mesures de soutien aux entreprises

Le gouvernement de l'Ontario encourage la croissance et l'investissement du secteur privé par une multitude de programmes de soutien aux entreprises, qui proposent de l'aide directe (principalement des subventions et des prêts) ou indirecte (crédits d'impôt et dépenses fiscales). Ces

programmes ont contribué – et continueront de le faire – à attirer et à maintenir des investissements, à former des réseaux et des groupements dans des secteurs clés, et à veiller à ce que l'Ontario prenne pied dans les industries lucratives de l'avenir.

Aujourd'hui, les programmes de soutien aux entreprises de l'Ontario sont trop fragmentés et trop complexes. Les critères habituels ne sont pas appliqués au processus d'évaluation, et il n'existe aucune méthode systématique pour mesurer les résultats des fonds publics investis. De plus, le gouvernement a annoncé dans son budget de 2012 que, dans le cadre du plan de réduction du déficit, le financement accordé aux entreprises serait réduit de 250 millions de dollars en 2014-2015.

Vu les défis et les occasions économiques changeants de l'Ontario, l'évolution continue des pressions mondiales et la conjoncture économique difficile, le temps est venu d'évaluer et de revoir stratégiquement le soutien offert aux entreprises de l'Ontario. Les mesures de soutien doivent être réorientées vers les occasions et les secteurs les plus importants. Si elles sont conçues adéquatement, elles peuvent devenir un outil utile pour l'atteinte des résultats économiques, soit une productivité et des exportations accrues ainsi qu'une innovation foisonnante.

Recommandations

12 Le Conseil estime que les différents programmes de soutien aux entreprises de l'Ontario devraient être combinés en un seul Fonds pour l'emploi et la prospérité. Les investissements potentiels dans le fonds seraient évalués, de façon cohérente et rigoureuse, selon trois critères : potentiel de pénétration des marchés internationaux, innovation et productivité.

- Le Fonds devrait comprendre un modèle de prestations intégré à guichet unique, une mesure du rendement et des données de référence, et renforcer la responsabilisation et la transparence. En outre, son efficacité devrait être vérifiée régulièrement.
- Le gouvernement a annoncé une réduction de 250 millions de dollars du financement accordé aux entreprises. Pour déterminer les coupes, le gouvernement devrait examiner l'ensemble des mesures de soutien, y compris le financement direct offert aux programmes et les crédits d'impôt remboursables et non remboursables, à la lumière des trois critères.

- Le Fonds pour l'emploi et la prospérité devrait être lancé avec un solde annuel d'au moins 150 millions de dollars obtenu de la réaffectation de l'assise des programmes de soutien aux entreprises, après les coupes de 250 millions de dollars. Le Fonds se développerait au fur et à mesure que les engagements actuels se rempliraient et que des fonds non engagés deviendraient disponibles. (Par exemple, les engagements actuels totalisent 300 millions de dollars.)
- Les critères devraient aussi s'appliquer aux programmes régionaux et ruraux, autrefois exclus de l'examen par le gouvernement, de même qu'aux investissements stratégiques de l'État.

Le gouvernement de l'Ontario devrait revoir sa gamme de mesures de soutien aux entreprises (directes et indirectes) afin de veiller à ce qu'elles concourent aux trois priorités : augmenter les exportations, surtout des marchés émergents; renforcer l'écosystème d'innovation de l'Ontario pour aider les sociétés à offrir de nouveaux produits et services; améliorer la productivité du secteur privé. Ces trois critères devraient aussi s'appliquer aux fonds régionaux et ruraux, ainsi qu'à tous les investissements stratégiques.

Le Fonds pour l'emploi et la prospérité offrirait une meilleure accessibilité et serait caractérisé par :

- un modèle de prestations simplifié et intégré à guichet unique qui élimine la fragmentation;
- une application rigoureuse des critères par une analyse fondée sur les principes;
- un examen régulier de l'efficacité des résultats;
- une responsabilisation et une transparence accrues;
- une solide évaluation du rendement réalisée au moyen de mesures normalisées pour cibler les secteurs présentant un mauvais rendement et optimiser les investissements;
- une analyse comparative du rendement du Fonds par rapport aux meilleurs marchés.

Les mesures directes de soutien aux entreprises servent également à attirer et à soutenir les investissements stratégiques à grande échelle. Le Conseil reconnaît que les mesures incitatives visant à attirer d'importants investissements directs, nationaux

Création du Fonds pour l'emploi et la prospérité

et étrangers, appuieront les chaînes d'approvisionnement et contribueront à la croissance de groupements et secteurs clés. Vu la taille et l'unicité de ces investissements, le gouvernement devrait les planifier de façon à ne pas puiser à même le Fonds pour l'emploi et la prospérité.

Le gouvernement a annoncé qu'il réduirait de 250 millions de dollars le financement accordé aux entreprises en 2014-2015. À cette fin, le Conseil recommande au gouvernement d'appliquer trois critères – potentiel de pénétration des marchés internationaux, innovation et productivité – à tous les programmes de soutien et aux crédits d'impôt remboursables et non remboursables, afin de cibler les programmes qui feront l'objet de coupes ou seront supprimés.

Recommandations

13 Le gouvernement de l'Ontario devrait instaurer un facteur de pondération pour la création d'emplois et l'investissement de 15 à 25 % concernant l'approbation des permis d'aménagement.

Le cadre réglementaire de gestion des risques de la province devrait être rééquilibré afin que la création d'emplois et l'investissement soient pris en considération dans les décisions relatives aux permis d'aménagement. Pour atteindre ce nouvel équilibre, le Conseil recommande que tous les ministères de l'Ontario instaurent un facteur de pondération pour la création d'emplois de 15 à 25 % concernant l'octroi de permis et l'approbation de projets. Le Conseil reconnaît que chaque processus d'octroi de permis est différent et que l'instauration du facteur de pondération variera.

Le Conseil recommande que les ministères présentent au premier ministre dans les 90 jours un plan d'action expliquant la façon dont le facteur de pondération sera instauré. Le plan d'action devrait cibler les obstacles législatifs ou réglementaires à l'instauration, ainsi que les modifications possibles pour éliminer ces obstacles.

Recommandations

14 Le gouvernement de l'Ontario devrait mettre sur pied un bureau des grands projets chargé de coordonner et de hâter l'approbation réglementaire des projets présentant un potentiel élevé de création d'emplois et de croissance.

AVANT Existence de plus de 50 mesures de soutien aux entreprises, comme le financement direct des programmes et les crédits d'impôt remboursables et non remboursables offerts par différents ministères.

Résultats

- Résultats hétéroclites ou non mesurables
- Objectifs concurrents

Intervenants

- Axés sur les ministères et les différents secteurs
- Culture d'admissibilité
- Multiplicité des points de contact
- Complexité pour les entreprises

Administration

- Approche fondée sur les ministères et les secteurs
- Prestation de programmes fragmentés



APRÈS Soutien offert aux entreprises par un Fonds pour l'emploi et la prospérité unique

Résultats

- Mesures de rendement normalisées
- Objectifs clairement définis et orientés sur la croissance et la prospérité économiques (p. ex. augmentation des exportations, amélioration de l'innovation et accroissement de la productivité)
- Économies de 250 M\$ réalisées grâce à l'application de trois critères
- Potentiel de pénétration des marchés
 - Internationaux
 - Innovation
 - Productivité
- Les critères s'appliqueront à l'ensemble des mesures de soutien aux entreprises, y compris le financement direct offert aux programmes et les crédits d'impôt remboursables et non remboursables

Intervenants

- Axés sur les meilleures retombées économiques
- Culture d'investissement
- Modèle de prestations à guichet unique
- Interface de gestion simplifiée

Administration

- Approche fondée sur les principes
- Meilleure coordination gouvernementale

Bureau de gestion des grands projets du gouvernement du Canada

Un bureau des grands projets devrait être créé pour hâter la mise en branle de projets prioritaires présentant un potentiel élevé de création d'emplois et de croissance. Un tel bureau central permettrait d'accélérer l'approbation de grands projets d'aménagement en coordonnant et en simplifiant les différents processus d'approbation du secteur public. De plus, il constituerait un point de contact gouvernemental unique pour les promoteurs ayant des questions relatives au processus d'approbation. Il pourrait aussi servir de centre d'excellence pour les améliorations concernant l'octroi de permis à apporter dans l'ensemble du gouvernement.

Un bureau des grands projets devrait être créé pour hâter la mise en branle de projets prioritaires présentant un potentiel élevé de création d'emplois et de croissance. Un tel bureau central permettrait d'accélérer l'approbation de grands projets d'aménagement en coordonnant et en simplifiant les différents processus d'approbation du secteur public. De plus, il constituerait un point de contact gouvernemental unique pour les promoteurs ayant des questions relatives au processus d'approbation. Il pourrait aussi servir de centre d'excellence pour les améliorations concernant l'octroi de permis à apporter dans l'ensemble du gouvernement.

Crédit d'impôt pour la création d'emplois

Le Conseil s'est fait mandater pour évaluer les avantages et la faisabilité du crédit d'impôt de deux ans qui a été proposé, lequel rembourserait aux employeurs l'équivalent de 10 % de la rémunération versée à un nouvel employé au cours de sa première année d'emploi, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

Concernant le crédit d'impôt proposé, le Conseil croit que les points suivants doivent être pris en considération pour obtenir une bonne vue d'ensemble des avantages et des risques. D'abord, il se peut que les coûts soient beaucoup plus élevés que les montants estimés, car le crédit s'appliquerait à tous les emplois nouvellement créés dans l'économie, et non seulement aux nouveaux emplois nets. Il semble que le crédit d'impôt pourrait servir à payer pour les emplois qui auraient été créés sans même le crédit, ce qui réduirait son effet sur la création d'emplois nets et augmenterait considérablement les coûts. De plus, il se peut qu'il soit difficile de cibler les emplois des secteurs d'exportation ou des secteurs les plus productifs. Enfin, l'augmentation des frais de conformité et de rapport pour les entreprises ainsi que la complication du régime fiscal seraient considérables et alourdiraient le fardeau imposé aux entreprises, surtout aux PME. Ensemble, ces arguments donnent à penser que le crédit d'impôt proposé occasionnerait d'importants risques fiscaux et sans nécessairement permettre d'atteindre efficacement les résultats souhaités.

Le Conseil reconnaît l'importance de créer et de maintenir des emplois durables qui contribuent à rehausser la qualité de vie, et a formulé plusieurs recommandations sur les meilleurs moyens d'atteindre cet objectif.

MAINTENIR LE CAP : PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES

Les anniversaires marquants sont toujours une bonne occasion de dresser le bilan de nos réalisations, mais aussi de se fixer des objectifs pour l'avenir. Pour l'Ontario un tel moment viendra en 2017, à l'occasion de ses 150 ans.

Nous sommes tous des Ontariennes et des Ontariens : nous partageons un intérêt collectif pour l'avenir de notre superbe province et souhaitons tous que nos enfants et nos petits-enfants vivent dans une société encore plus florissante que celle d'aujourd'hui.

Le Conseil est convaincu que l'Ontario peut devenir une économie plus concurrentielle et prospère, offrant plus d'emplois, mieux rémunérés, pour tous ses résidents. Toutes les Ontariennes et tous les Ontariens en profiteront. L'avantage de l'Ontario multiplie les avantages pour chacun de nous.

Le Conseil a déterminé quatre objectifs ambitieux qu'il estime nécessaires pour dynamiser et concentrer les efforts de la province. Il est d'avis que le suivi des progrès en ce sens permettra de mesurer le succès. Voici ces quatre objectifs :

- 1. Doubler les exportations totales de l'Ontario et tripler celles qui sont destinées à la Chine, à l'Inde et au Brésil d'ici dix ans, et atteindre les deux tiers de cette hausse d'ici 2017.**
- 2. Au minimum, doubler le nombre de PME ontariennes œuvrant dans des secteurs d'exportation d'ici dix ans, et atteindre les deux tiers de cette hausse d'ici 2017.**
- 3. Réduire de moitié l'écart de productivité de l'Ontario par rapport aux États-Unis grâce à l'investissement et à l'innovation, éliminer l'écart du secteur manufacturier d'ici dix ans, et atteindre les deux tiers de ces cibles d'ici 2017.**
- 4. Augmenter la proportion du PIB liée aux dépenses en recherche et en développement du secteur des affaires de manière à la faire passer à 2,0 %, et s'assurer qu'elle atteigne 1,5 % d'ici 2017.**

Le présent rapport définit les mesures prioritaires que doivent prendre le secteur privé, le gouvernement, le secteur de l'éducation et d'autres intervenants. Nous devons mieux coordonner nos efforts, nos ressources et nos stratégies pour répondre aux défis et aux occasions dans les domaines de l'innovation, de la productivité et de l'exportation, qui sont décrits dans les présentes. Et surtout, nous avons besoin d'un leadership concerté pour y parvenir. Ainsi, toutes les Ontariennes et tous les Ontariens, y compris les jeunes, les nouveaux arrivants et les Autochtones, qui sont trop souvent laissés pour compte, en profiteront.

Secteur privé

La capacité concurrentielle et la prospérité de l'Ontario ne pourront se passer de la participation active et soutenue du secteur privé. Les entreprises ontariennes viseront trois grands objectifs interdépendants : l'amélioration de la productivité, le rehaussement de l'innovation ainsi que l'accroissement et la diversification des exportations.

Les entreprises doivent investir beaucoup plus dans l'innovation de même que dans la machinerie, l'équipement et le matériel informatique de classe mondiale pour améliorer leur productivité. Elles doivent par ailleurs se concentrer sur la commercialisation de produits et services à grande valeur ajoutée qui concourent avec les nouvelles demandes mondiales et qui peuvent être vendus à prix fort. De plus, les entreprises devraient investir dans la recherche et le développement. Elles devraient prendre plus de risques d'innovation et chercher à nouer de nouvelles collaborations avec les établissements de recherche pour créer et continuellement commercialiser de nouveaux produits et services.

Les entreprises ontariennes devront relever le défi de l'exportation. Pour ce faire, il faudra qu'elles profitent des talents diversifiés de la population, qu'elles acquièrent une expertise et qu'elles établissent des réseaux partout dans le monde afin de trouver de nouveaux marchés dans les économies émergentes. Les entrepreneurs qui ont réussi à percer les marchés étrangers devront faire profiter leurs pairs de leurs connaissances et agir à titre de mentors auprès d'eux.

Les entreprises doivent s'investir beaucoup plus auprès des jeunes ontariens. Le secteur privé doit offrir aux immigrants plus de formation et de portes d'entrée sur le marché du travail afin qu'ils puissent acquérir une expérience concrète, par exemple au moyen de programmes d'éducation coopérative, de stages, de mentorat ou de programmes d'apprentissage. Les entreprises devraient notamment collaborer avec les conseils scolaires afin de déterminer les compétences nécessaires pour les emplois de demain et de démontrer la valeur des métiers spécialisés directement aux jeunes, avec l'aide directe des établissements des systèmes élémentaire, secondaire et postsecondaire. Le secteur privé joue un rôle concret dans le mentorat des élèves en les renseignant sur les carrières en entrepreneuriat et en leur inculquant le désir et la capacité de faire preuve d'innovation et d'un esprit d'entreprise.

Gouvernement

Le rôle du gouvernement de l'Ontario réside dans l'établissement et le maintien d'un milieu des affaires attrayant, lequel comprend des taux d'imposition concurrentiels, des établissements publics bien implantés, des systèmes d'éducation, de santé et de services forts, ainsi que des systèmes de réglementation et d'approbation efficaces et rapides.

Il peut favoriser le changement en réunissant des intervenants et des partenaires et en aidant ceux-ci à orienter leurs mesures vers un objectif commun. Il devrait aussi rassembler les intervenants pour qu'ils mettent au point des plans d'action visant à saisir les occasions des secteurs présentant un potentiel d'exportation à grande valeur ajoutée. Il devrait également collaborer avec le gouvernement fédéral et d'autres partenaires, par exemple le milieu syndical, pour élaborer une stratégie manufacturière. Il devrait former un groupe d'experts sur les débouchés économiques du Nord, et se servir de l'infrastructure et de l'approvisionnement pour en tirer des avantages économiques et d'innovation pour le secteur privé. Il devrait également instaurer la stratégie ontarienne en matière d'immigration.

Le gouvernement est également responsable du maintien d'un écosystème d'innovation, c'est-à-dire de mettre sur pied des mécanismes de collaboration et d'harmonisation entre les entreprises et les établissements de recherche. Il devrait élaborer,

conjointement avec le gouvernement fédéral et le secteur privé, une initiative sur le capital de risque et créer un système de bons dirigé par les entreprises. Le gouvernement peut aider à bâtir une culture entrepreneuriale chez les jeunes en créant de nouveaux curriculums et des trousseaux d'information et en travaillant avec les conseils scolaires et le milieu des affaires pour fonder des écoles secondaires spécialisées en entrepreneuriat.

Vu la situation financière actuelle, le gouvernement devrait trouver d'autres sources de financement pour les entreprises ontariennes, plus efficaces mais pas nécessairement plus généreuses. Le soutien aux entreprises doit être dirigé vers les investissements essentiels pour surmonter les défis associés à la productivité, à l'innovation et à l'exportation.

Secteur de l'éducation

Le Conseil a souligné l'importance du secteur de l'éducation pour la prospérité et la capacité concurrentielle future de la province. Bon nombre des recommandations du Conseil commandent le renforcement des partenariats et l'harmonisation du secteur privé et du milieu de l'éducation, que ce soit pour inciter les jeunes à choisir une carrière en entrepreneuriat, renseigner la population sur le potentiel économique des métiers spécialisés ou encore offrir du mentorat ou des programmes d'apprentissage par l'expérience. Au niveau post-secondaire, il faudrait miser sur l'harmonisation de l'industrie et des établissements de recherche, notamment dans le secteur manufacturier.

Secteur à but non lucratif, milieu syndical et administrations et organisations autochtones

La mise en œuvre de ces recommandations exigera la participation de beaucoup d'autres intervenants. Les organisations qui offrent de la formation et des services aux jeunes et aux nouveaux arrivants et les associations commerciales ethnoculturelles seront particulièrement sollicitées. Les organisations syndicales doivent participer à l'élaboration d'une stratégie manufacturière pour l'Ontario. Elles seront également appelées à participer à l'amélioration des programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation en milieu de travail. Le secteur à but non lucratif devrait continuer d'explorer les nouvelles approches novatrices d'entrepreneuriat social de l'Ontario. Les administrations et les organisations autochtones offrant des services aux membres de leurs collectivités devront s'impliquer dans différentes initiatives, notamment l'élaboration d'une stratégie pour le Nord, ainsi que des activités de formation, d'éducation et d'entrepreneuriat.

Le Conseil pour l'emploi et la prospérité devrait se réunir de nouveau dans 12 mois afin d'évaluer les progrès du gouvernement du secteur des affaires, du milieu universitaire et d'autres intervenants.

Tenir les Ontariennes et Ontariens au courant des progrès

L'économie mondiale a beaucoup changé depuis dix ans : des pays en développement comme la Chine, l'Inde et le Brésil sont devenus des puissances économiques. Leur croissance rapide a donné lieu à de nombreuses occasions pour les entreprises ontariennes, que la province tarde toujours à saisir.

Aucune bonne raison n'explique le fait que l'Ontario n'a toujours pas saisi ces occasions : toutes les bases sont en place. En effet, nous bénéficions d'un milieu des affaires de classe mondiale, de systèmes d'éducation solides, d'une stabilité macroéconomique enviable et de groupements novateurs dans des secteurs clés de biens marchands.

En 1967 – lors du 100^e anniversaire de l'Ontario – la province était sur une véritable lancée. L'économie nationale traversait une période d'effervescence d'après-guerre, surtout en Ontario. En effet, le Pacte de l'automobile de 1965 avait entraîné en Ontario la création de milliers d'emplois et une hausse des salaires, le système d'assurance santé universelle venait tout juste d'être mis en place, et le premier système de transport en commun canadien interrégional – GO Transit – venait d'entrer en activité.

Au cours des 50 dernières années, l'Ontario a grandement changé sur les plans économique et démographique, et s'est bonifié grâce aux forces et à l'espoir que lui a donné son 100^e anniversaire. Il est maintenant temps de réinventer l'Ontario, de travailler ensemble pour transformer notre potentiel économique en un succès économique mondial. Les enjeux sont élevés : si la province ne prend pas les mesures nécessaires, elle pourra difficilement maintenir son niveau de vie actuel. Mais si elle réussit, elle sera devenue un endroit où vivre plus prospère avant même son 150^e anniversaire, et le monde entier parlera de l'avantage de l'Ontario.

Le Conseil est d'avis que l'une des étapes importantes qui permettra au gouvernement d'utiliser son pouvoir rassembleur est de créer une propension à l'action. La quête de prospérité touchera le secteur privé (par les associations de l'industrie et du milieu des affaires), le milieu syndical, le secteur de l'éducation (par les universités, les collèges et les conseils scolaires), les établissements de recherche et les associations universitaires, et d'autres intervenants, qui participeront tous à la mise en œuvre des recommandations du Conseil et feront rapport sur les progrès observés.

Pour aider tous les intervenants concernés à demeurer concentrés sur leur but, le Conseil recommande qu'on le réunisse de nouveau dans 12 mois pour évaluer le progrès du gouvernement, du milieu des affaires, du secteur de l'éducation et des autres intervenants en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations et la poursuite des ambitieux objectifs qui ont été fixés.

ANNEXE : RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET DES RÔLES DE LEADERSHIP

PÉNÉTRER LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Recommandation 1 :

L'Ontario doit à la fois accroître ses exportations globales et cibler stratégiquement de nouveaux marchés dans des économies émergentes vigoureuses.

Le gouvernement, les entreprises, les établissements d'enseignement, le milieu syndical, les institutions financières et d'autres organismes doivent travailler ensemble à l'élaboration de plans d'action concrets afin de tirer le meilleur parti des débouchés commerciaux dans l'économie mondiale en pleine évolution et déterminer ce dont ils auront besoin pour ce faire. Les principaux secteurs de biens marchands visés sont les suivants : agroalimentaire, fabrication de pointe, tourisme, soins de santé, éducation, logement, infrastructure, services financiers, ressources naturelles, technologies de l'information et des communications et sciences de la vie.

Rôles de leadership :

- Les entreprises doivent accroître leurs exportations globales, notamment en ciblant stratégiquement de nouveaux marchés dans des économies émergentes vigoureuses.
- Le gouvernement provincial doit exhorter les principaux intervenants à dresser des plans d'action concrets pour les principaux secteurs de biens marchands de l'Ontario dans les économies émergentes.

Recommandation 2 :

Les PME contribuent grandement à la croissance économique et à la création d'emplois en Ontario. Par ailleurs, l'essor de ces entreprises dépend de plus en plus de l'exportation. L'Ontario doit harmoniser, améliorer et mettre à profit les ressources des secteurs public et privé pour accroître la capacité d'exportation des PME. Pour ce faire, il doit :

- créer un portail en ligne à guichet unique pour que les PME puissent accéder aux mesures de soutien et aux renseignements relatifs aux exportations du gouvernement;
- mettre sur pied une série de missions commerciales inversées, c'est-à-dire inviter en Ontario des représentants des principaux marchés émergents;

- intégrer et créer des liens entre les ressources d'aide à l'exportation offertes aux PME, par exemple en regroupant les services offerts par les organismes fédéraux, provinciaux et ceux offerts par les organisations non gouvernementales;
- augmenter le nombre de programmes de partenariat, tels que le Fonds de croissance internationale, avec des associations d'entreprises clés, notamment des associations ethnoculturelles qui aident les PME à entrer sur les marchés étrangers et à y exporter leurs produits, et mettre en œuvre des stratégies commerciales à l'échelle internationale;
- demander aux exportateurs qui réussissent d'encadrer les PME qui ont moins d'expérience pour qu'elles bénéficient de leur expertise.

Rôles de leadership :

Le gouvernement provincial doit diriger la création de renseignements et de ressources plus intégrés afin de renforcer la capacité d'exportation des PME.

- Le gouvernement provincial doit collaborer avec des associations d'entreprises pour mettre sur pied des missions commerciales inversées.
- Il doit augmenter le nombre de partenariats avec les associations d'entreprises pour aider les PME à accéder aux marchés étrangers et à y exporter leurs produits.
- Le secteur privé doit jouer un rôle de mentor pour faire profiter les PME moins expérimentées de son expertise en matière d'exportation.

STIMULER LA PRODUCTIVITÉ

Recommandation 3 :

Le Conseil reconnaît l'importance capitale du secteur manufacturier pour l'Ontario. Par conséquent, nous invitons les gouvernements fédéral et provincial à collaborer avec divers intervenants pour mettre au point une stratégie manufacturière qui augmentera la productivité et l'innovation et favorisera l'accroissement du volume, de la concurrence et des exportations.

La stratégie devrait comprendre les éléments suivants :

- Une demande au gouvernement fédéral pour qu'il fasse passer, dans le cadre de son prochain budget, le taux accéléré de déduction pour amortissement à 100 % pendant une période limitée, dans le but d'attirer d'autres investissements considérables dans la machinerie et l'équipement manufacturiers. L'Ontario pourrait s'ajuster automatiquement au taux fédéral. Si la participation des entreprises est suffisante, le gouvernement devrait envisager de rendre permanent le taux actuel de 50 %.
- Un plan permettant aux fabricants ontariens de profiter des occasions de croissance des secteurs des ressources naturelles et de l'énergie de l'Ouest canadien. Les sociétés de l'Ontario sont en mesure d'offrir des compétences complémentaires, et devraient considérer cette possibilité comme une occasion de croissance, qui sera profitable aux deux économies.
- Des mesures visant à harmoniser les programmes d'études et de formation, dont l'apprentissage par l'expérience, avec les besoins des fabricants.
- Une amélioration de la relation entre les fabricants et les établissements de recherche, afin de régler des problèmes propres au secteur manufacturier grâce à des collaborations de recherche appliquée, par exemple.
- Une stratégie de communication visant à renseigner la population sur l'importance du secteur manufacturier de l'Ontario et ses occasions de croissance à l'international, ainsi que les mesures à prendre pour être concurrentiel dans le contexte de l'évolution de l'économie mondiale.

Rôles de leadership :

- Les entreprises doivent investir davantage dans la machinerie et l'équipement industriels et augmenter leur production.
- Les entreprises et le gouvernement doivent concevoir et mettre à exécution un plan pour profiter des ouvertures offertes par les grands projets d'exploitation des ressources de l'Ouest canadien.

- En partenariat avec le secteur privé, le milieu syndical et d'autres intervenants clés, les gouvernements provincial et fédéral doivent élaborer une stratégie pour le secteur manufacturier.
 - o Le gouvernement fédéral doit accroître son taux accéléré de déduction pour amortissement et l'Ontario doit automatiquement faire de même.
 - o Les intervenants clés doivent collaborer pour harmoniser les programmes d'études et de formation et pour renforcer les liens entre les fabricants et les établissements de recherche.
 - o Les secteurs privé et public ainsi que d'autres intervenants clés doivent travailler ensemble à l'élaboration d'une stratégie de communication moderne pour le secteur manufacturier.

Recommandation 4 :

Le Conseil croit que les infrastructures modernes, en particulier dans le domaine des transports, peuvent contribuer à l'avantage concurrentiel de l'Ontario. Nous devons adopter de nouvelles approches qui favorisent les investissements publics et privés et de nouveaux modèles de revenu si nous voulons construire les infrastructures à la fine pointe dont nous avons besoin aujourd'hui et demain.

Rôles de leadership :

- Le gouvernement provincial doit examiner de nouvelles approches pour obtenir du financement public et privé et mettre en place de nouveaux modèles de revenu.
- Les trois ordres de gouvernement doivent se concerter pour que les investissements en infrastructure soient affectés aux projets les plus importants et pour améliorer la gestion des biens.

Recommandation 5 :

Le Conseil croit que l'Ontario doit se doter d'un plan complet pour l'exploitation du Cercle de feu et d'autres ressources naturelles du Nord de l'Ontario.

Nous recommandons la mise sur pied d'un groupe d'experts qui serait chargé d'élaborer une stratégie visant à exploiter pleinement nos ressources du Nord, et de présenter un rapport au plus tard un an après sa création.

Rôles de leadership :

- Le gouvernement provincial dirigera la mise sur pied d'un groupe d'experts sur le Nord de l'Ontario composé de chefs de file de différentes régions de la province.

STIMULER L'INNOVATION ET L'ENTREPRENEURIAT

Recommandation 6 :

Nous devons accélérer la commercialisation des nouveaux produits et services et des nouvelles idées de l'Ontario qui pourraient être concurrentiels à l'échelle internationale par les moyens suivants :

- En collaboration avec le gouvernement fédéral et le secteur privé, créer une initiative pour améliorer la qualité et le niveau d'investissement dans le capital de risque en Ontario;
- Créer un système de bons de commercialisation dirigé par les entreprises pour que les recherches correspondent davantage aux besoins du milieu des affaires;
- Améliorer la collaboration entre les établissements de recherche et le Réseau ontarien d'excellence pour répondre aux besoins de recherche des entreprises et intensifier la commercialisation du travail des membres du corps enseignant et des étudiants;
- Étudier avec soin les résultats des programmes de commercialisation pour s'assurer que les résultats stratégiques sont atteints tout en continuant d'explorer d'autres mesures qui pourraient contribuer à l'investissement dans le capital de risque.
- Examiner les modifications qu'il est possible d'apporter aux règles de sécurité et d'investissement pour faciliter le financement collectif et l'accès au capital pour les nouvelles entreprises, tout en offrant une protection adéquate aux investisseurs.

Rôles de leadership :

- Le secteur privé doit investir davantage dans la recherche et le développement.
- Les gouvernements provincial et fédéral doivent collaborer avec le secteur privé pour mettre sur pied des initiatives de capital de risque avec l'aide d'investisseurs institutionnels et du secteur privé.
- Le gouvernement provincial doit collaborer avec le secteur privé et le secteur de l'éducation, de même qu'avec d'autres intervenants pour que la recherche concertée soit dirigée par l'industrie et qu'elle réponde mieux aux besoins en recherche et en innovation des secteurs et des groupements régionaux à fort potentiel de croissance.

- Le gouvernement provincial doit, avec l'aide du secteur privé et du secteur de l'éducation, faire le suivi des programmes.

Recommandation 7 :

Le Conseil est d'avis que l'approvisionnement du secteur public pourrait servir davantage à stimuler l'innovation et la croissance des entreprises qui produisent des biens et des services marchands novateurs.

Le gouvernement de l'Ontario devrait mettre en œuvre une politique d'approvisionnement stratégique pour accélérer le développement des sociétés qui produisent des biens et des services marchands novateurs.

Rôles de leadership :

- Le gouvernement provincial doit mettre en œuvre une politique d'approvisionnement stratégique pour accélérer le développement des sociétés qui produisent des biens et des services marchands novateurs.

Recommandation 8 :

Nous avons besoin d'une culture entrepreneuriale plus forte en Ontario. Le secteur de l'éducation et le secteur privé devraient unir leurs efforts pour présenter l'entrepreneuriat comme un choix de carrière viable pour les jeunes :

- Créer des écoles secondaires spécialisées en entrepreneuriat;
- Instaurer un volet sur l'entrepreneuriat dans les curriculums du programme de Majeure haute spécialisation;
- Remettre aux enseignants et aux orienteurs une « trousse » sur l'entrepreneuriat afin d'aider les jeunes à réaliser leurs idées et leurs aspirations;
- Instaurer un volet sur l'entrepreneuriat dans le cadre du cours sur l'exploration des choix de carrière offert en 10^e année.

Rôles de leadership :

- Le gouvernement provincial doit collaborer avec le secteur de l'éducation et le secteur privé pour mettre sur pied des initiatives qui feront voir aux jeunes que l'entrepreneuriat est un choix de carrière viable.
- Le secteur privé doit jouer un rôle crucial en élaborant et en menant des initiatives qui permettront aux jeunes de développer leurs compétences entrepreneuriales directement auprès d'entrepreneurs.

MISER SUR LE TALENT, NOTRE GRANDE FORCE

Recommandation 9 :

Le Conseil est d'avis que l'Ontario doit valoriser les métiers spécialisés pour diversifier et dynamiser son économie :

- Développer le programme de Majeure haute spécialisation;
- Accroître l'efficacité des conseils industrie-éducation régionaux dans le but de bien renseigner les étudiants sur les possibilités de carrière dans un métier spécialisé;
- Préparer des documents d'information à jour sur les occasions du marché du travail en collaboration avec les entreprises, le gouvernement et le secteur de l'éducation, et les présenter aux élèves et aux parents pour les aider à faire un choix de carrière éclairé.

Rôles de leadership :

- Le gouvernement provincial et le secteur de l'éducation doivent créer des programmes pour inciter les élèves à envisager les métiers spécialisés.
- Le secteur privé doit jouer un rôle de premier plan en établissant plus de partenariats avec le secteur de l'éducation pour mieux renseigner les jeunes sur les différentes avenues des métiers spécialisés.

Recommandation 10 :

L'apprentissage par l'expérience est important pour inculquer aux élèves les compétences dont ils auront besoin dans leur milieu de travail, et le Conseil est d'avis que les entreprises doivent offrir davantage de possibilités de stage aux élèves de l'Ontario.

Le secteur privé doit augmenter le nombre d'occasions d'apprentissage par l'expérience offertes aux élèves du secondaire et aux étudiants du postsecondaire, notamment au moyen de l'éducation coopérative ainsi que de stages et d'apprentissages en milieu de travail.

Rôles de leadership :

- Le secteur privé doit prendre des mesures énergiques pour augmenter le nombre d'occasions d'apprentissage par l'expérience pour les élèves du secondaire et les étudiants du postsecondaire.

Recommandation 11 :

En raison de sa population vieillissante, l'Ontario a besoin de plus de travailleurs qualifiés.

Le Conseil est d'avis qu'il sera indispensable d'accueillir plus d'immigrants possédant des compétences recherchées par les employeurs ontariens pour s'assurer que l'Ontario dispose d'une main-d'œuvre qualifiée de classe mondiale. Il faudra à cette fin :

- Augmenter le nombre et la proportion d'immigrants de la composante économique en Ontario;
- Faciliter l'intégration au marché du travail des nouveaux arrivants;
- Améliorer la reconnaissance et l'analyse des titres de compétence obtenus à l'étranger;
- Augmenter le nombre de places offertes aux étudiants étrangers et étendre les possibilités d'immigration pour les étudiants étrangers suivant la fin de leurs études postsecondaires;
- Tirer parti des relations internationales des immigrants pour promouvoir et stimuler l'exportation à l'étranger;
- Harmoniser les objectifs, les programmes et les politiques fédéraux et provinciaux en matière d'immigration.

Rôles de leadership :

- Les gouvernements provincial et fédéral doivent unir leurs efforts pour faire augmenter le nombre et la proportion d'immigrants de la composante économique en Ontario.
- Le gouvernement provincial doit collaborer avec les secteurs privé, à but non lucratif et de l'éducation pour faciliter l'intégration au marché du travail des nouveaux arrivants.
- Les secteurs privé et à but non lucratif doivent améliorer la reconnaissance et l'analyse des titres de compétence obtenus à l'étranger.
- Le gouvernement provincial doit collaborer avec le secteur de l'éducation pour accroître le nombre de places offertes aux étudiants étrangers.
- Les secteurs privé et à but non lucratif doivent collaborer avec d'autres intervenants pour tirer parti des relations internationales des immigrants.
- Les gouvernements provincial et fédéral doivent travailler de concert à l'harmonisation des politiques en matière d'immigration.

Recommandation 12 :

Le Conseil estime que les différents programmes de soutien aux entreprises de l'Ontario devraient être combinés en un seul Fonds pour l'emploi et la prospérité. Les investissements potentiels dans le fonds seraient évalués, de façon cohérente et rigoureuse, selon trois critères : potentiel de pénétration des marchés internationaux, innovation et productivité.

- Le Fonds devrait comprendre un modèle de prestations intégré à guichet unique, une mesure du rendement et des données de référence, et renforcer la responsabilisation et la transparence. En outre, son efficacité devrait être vérifiée régulièrement.
- Le gouvernement a annoncé une réduction de 250 millions de dollars du financement accordé aux entreprises. Pour déterminer les coupes, le gouvernement devrait examiner l'ensemble des mesures de soutien, y compris le financement direct offert aux programmes et les crédits d'impôt remboursables et non remboursables, à la lumière des trois critères.
- Le Fonds pour l'emploi et la prospérité devrait être lancé avec un solde annuel d'au moins 150 millions de dollars obtenu de la réaffectation de l'assise des programmes de soutien aux entreprises, après les coupes de 250 millions de dollars. Le Fonds se développerait au fur et à mesure que les engagements actuels se rempliraient et que des fonds non engagés deviendraient disponibles. (Par exemple, les engagements actuels totalisent 300 millions de dollars.)
- Les critères devraient aussi s'appliquer aux programmes régionaux et ruraux, autrefois exclus de l'examen par le gouvernement, de même qu'aux investissements stratégiques de l'État.

Rôles de leadership :

- Le gouvernement provincial doit superviser la création d'un fonds unique pour l'emploi et la prospérité.

Recommandation 13 :

Le gouvernement de l'Ontario devrait instaurer un facteur de pondération pour la création d'emplois et l'investissement de 15 à 25% concernant l'approbation des permis d'aménagement.

Rôles de leadership :

- Le gouvernement provincial doit établir un facteur de pondération pour la création d'emploi concernant l'approbation des permis.

Recommandation 14 :

Le gouvernement de l'Ontario devrait mettre sur pied un bureau des grands projets chargé de coordonner et de hâter l'approbation réglementaire des projets présentant un potentiel élevé de création d'emplois et de croissance.

Rôles de leadership :

- Le gouvernement provincial doit créer un bureau des grands projets.

NOTES DE FIN

L'avantage Ontario : Appel à l'action

- i OCDE. *Regards sur l'éducation 2012 : Les indicateurs de l'OCDE*, [en ligne]. [http://www.oecd.org/fr/edu/EAG2012_e-book_FR_200912.pdf] (septembre 2012).
- ii Ministère des Finances de l'Ontario. *Des mesures décisives pour l'Ontario – Budget de l'Ontario, 2012*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012, p. 243
- iii *Des mesures décisives pour l'Ontario*, p. 240
- iv Forum économique mondial. *The Global Competitiveness Report 2011-2012*, Genève, Suisse, 2011, [en ligne]. [http://www3.weforum.org/docs/WEF_GCR_Report_2011-12.pdf]
- v LYNCH, Kevin et Karen MISKE. « Relatively Speaking: Canada in a Changing and Uncertain World », *Inside Policy*, décembre 2012 - janvier 2013, p. 23-28, figure 16 [Source originale : *The Global Competitiveness Report 2011-2012*]
- vi Morgan Stanley Smith Barney. « Shift to Wealth », *Asian Affluence: The Emerging 21st Century Middle Class*, juin 2011
- vii Industrie Canada. *Données sur le commerce en direct*, tirées des données de 2011 de Statistique Canada (19 novembre 2012)
- viii Statistique Canada. *Recherche et développement industriels*, tableau 358-0001, 2012; OCDE. Statistiques de l'OCDE de la science et technologie et de la R-D, Dépense intra-muros totale de R-D des entreprises par industrie, 2012; Statistique Canada, *Recherche et développement industriels*, tableau 88-202-X, 2012
- ix Statistique Canada. *Recherche et développement industriels*, tableau 88-202-X, 2012
- x Les données du Centre d'étude des niveaux de vie indiquent que les niveaux de productivité du travail au Canada ont diminué par rapport à ceux des États-Unis, particulièrement au cours des 10 dernières années, pour atteindre moins de 75 % des niveaux des É.-U. (Source : Centre d'étude des niveaux de vie. *An Overview of Canada's Productivity Performance*, novembre 2012). Les niveaux de productivité du travail de l'Ontario ont suivi de près ceux du Canada sur une période similaire (Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 383-0011).

Saisir les occasions : Pénétrer les marchés internationaux

- i Analyse privée réalisée par McKinsey & Company.
- ii Industrie Canada, *Données sur le commerce en direct*, tirées des données de 2011 de Statistique Canada, (19 novembre 2012). Nota : Dans ce rapport, le terme exportations désigne les *exportations nationales*, ce qui explique la différence entre *exportations* totales et *ré-exportations*.
- iii Estimations du MDEI calculées à l'aide des données du Registre des entreprises et du Registre des exportateurs 2008 de Statistique Canada (totalisations réalisées spécialement pour le MDEI).
- iv Industrie Canada, *Données sur le commerce en direct*, tirées des données de 2011 de Statistique Canada, (19 novembre 2012).

Saisir les occasions : Stimuler la productivité

- v Statistique Canada, *Données sur le commerce en direct*.
- i *Des mesures décisives pour l'Ontario*, p. 149
- ii Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques. *Prospects for Ontario's Prosperity*, 2011, figure 14

- iii Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques. *A Push for Growth: The Time is Now*, 2012, figure 24
- iv *Des mesures décisives pour l'Ontario*, p. 243
- v Conference Board du Canada. *The Economic Impact of Public Infrastructure in Ontario*, [en ligne]. [http://www.conferenceboard.ca/temp/3f1ce03d-70ba-485b-bf71-1176f39f57cf/10-144_EconomicImpactPublicInfrastructure_WEB.pdf], 2010
- vi Toronto Board of Trade, *Reaching Top Speed*, [en ligne]. [http://bot.com/Content/NavigationMenu/Policy/VoteOntario2011/Reaching_Top_Speed.pdf], 2011, p. 11
- vii Statistique Canada. *Données sur le commerce en direct*
- viii Statistique Canada. *Ventes manufacturières*, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et gouvernement provincial
- ix Bureau of Economic Analysis. 2011 *US Annual Capital Expenditure Survey*; Statistique Canada. Tableau 129-0005, *Capital and Repair Expenditures*
- x Statistique Canada. Tableau 031-0002 : *Flux et stocks de capital fixe non résidentiel*; Bureau of Economic Analysis, statistiques du Bureau sur le marché du travail, tableau 4.7 : *Investment in Private Non-Residential Fixed Assets*
- xi *Prospects for Ontario's Prosperity*, p. 21. [Source originale : L'Institut canadien de politiques agro-alimentaires]
- xii LEUNG, Danny, Césaire MEH, et Yaz TERAJIMA. *Firm Size and Productivity*, Document de travail 2008-45 de la Banque du Canada, 2008
- xiii Conseil international du Canada. *The 9 Habits of Highly Effective Resource Economies: Lessons for Canada*, [en ligne]. [<http://opencanada.org/wp-content/uploads/2012/10/CIC-The-9-Habits-of-Highly-Effective-Resource-Economies.pdf>], 2012, p. 25

Saisir les occasions : Stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat

- i OCDE. *Statistiques de l'OCDE de la science et technologie et de la R-D*, 2012
- ii Mowat Centre for Policy Innovation. *Canada's Innovation Underperformance*, 2011, p. 3
- iii Statistique Canada. *Recherche et développement industriels*, tableau 358-0001, 2012; Statistique Canada. *Recherche et développement industriels*, tableau 88-202-X, 2012; Statistique Canada. *Estimations des dépenses canadiennes au titre de recherche et développement au Canada et dans les provinces (DIRD)*, catalogue n° 88-221-XWF, 2012
- iv *A Push For Growth*, figure 35
- v *Prospects for Ontario's Prosperity*, p. 48
- vi Conseil des académies canadiennes. *The State of Science and Technology in Canada*, 2012
- vii OCDE. « Science and Innovation: Country Notes », *Science, Technology and Industry Outlook 2008*, [en ligne]. [<http://www.oecd.org/sti/innovation/sciencetechnologyandindustry/41558999.pdf>]
- viii *Analyse des données canadiennes relatives au capital de risque*; rapport *MoneyTree* de la PwC (É.-U.); différentes données de recensement du Canada et des États-Unis
- ix Banque du développement du Canada. *Indice BDC de la nouvelle activité entrepreneuriale*, 2012
- x *Ibid.*, p. 2
- xi Toronto Board of Trade. *Toronto as a Global City: Scorecard on Prosperity – 2012*, 2012, p. 84

Saisir les occasions : Miser sur le talent, notre grande force

- i *Regards sur l'éducation.*
- ii Office de la qualité et de la responsabilité en éducation. *Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), 2009 – Faits saillants des résultats des élèves de l'Ontario*, [en ligne]. [http://www.eqao.com/pdf_f/10/2009_PISA_Highlights_fr.pdf], 2009
- iii Times Higher Education World University Rankings. [en ligne]. [<http://www.timeshighereducation.co.uk/world-university-rankings/>], 2012
- iv TAL, Benjamin. *The Haves and Have Nots of Canada's Labour Market*, [en ligne]. [http://research.cibcwm.com/economic_public/download/if_2012-1203.pdf] (CIBC Economics : 3 décembre 2012), tableau 1. [Source des données : CIBC, Statistique Canada]
- v Statistique Canada. *Apprentis inscrits : les cohortes de 1994 et de 1995, une décennie plus tard*, 2010
- vi Selon le rapport du Conference Board du Canada intitulé *Learning and Development 2011: Are Organizations Ready for Learning 2.0?*, la récente récession a exacerbé la diminution à long terme du financement du Canada en apprentissage et en perfectionnement, lequel a atteint son paroxysme en 1993, où il s'élevait à 1 116 \$ par employé (valeur du dollar de 2010).
- vii Conference Board du Canada. *Learning and Development Outlook 2009: Learning in Tough Times*, 2009, p. 17
- viii Conference Board du Canada, 2006 *Training Industry Report*, 2006, p. 22-32, 2008 *Training Industry Report*, 2008, p. 16-34, 2010 *Training Industry Report*, 2010, p. 18-31.

Saisir les occasions : Agir en tant que gouvernement intelligent et efficace

- i Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *La prospérité ligotée par une réglementation excessive, 2^e édition*, [en ligne]. [<http://www.cfb-fcei.ca/cfib-documents/rr3104F.pdf>], 2010, p. 9
- ii Gouvernement de l'Ontario, *Déclaration du ministre Duguid sur l'allègement des formalités administratives*, [en ligne]. [<http://news.ontario.ca/medt/fr/2012/01/declaration-du-ministre-duguid-sur-lallegement-des-formalites-administratives.html>], (le 17 janvier 2012)
- iii Ministère des Finances de l'Ontario. *Des mesures décisives pour l'Ontario – Budget de l'Ontario, 2012*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012, p. 235
- iv Ministère des Finances de l'Ontario. *Des mesures décisives pour l'Ontario – Budget de l'Ontario, 2012*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012, p. 235
- v Ministère des Finances de l'Ontario. *Des mesures décisives pour l'Ontario – Budget de l'Ontario, 2012*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012, p. 235

CONSEIL POUR **L'EMPLOI** ET LA **PROSPÉRITÉ**